

S O M M A I R E
CONSEIL GENERAL DE L'OISE
REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 26 octobre 2012

I – FINANCES ET EVALUATION

1000 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013	Dont acte
1001 - COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL - VICE-PRESIDENTS SUITES DE L'INSTALLATION DE MADAME BALITOUT	Oui (à l'unanimité), le groupe UMP – Divers droite s'abstenant
1002 - INSTITUTION DE LA COMMISSION AD HOC POUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT	Oui (à l'unanimité)
1003 - RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE - 2012	Dont acte

IV - EDUCATION ET JEUNESSE

4001 - MISSION 07 - EDUCATION-JEUNESSE - PROGRAMME 07-02 – SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2013 DES COLLEGES PUBLICS	Oui (à l'unanimité)
4002 - MISSION 07 - EDUCATION-JEUNESSE - PROGRAMMES 07-02 - SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE, 07-03 - ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	Oui (à l'unanimité)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2013**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 28 septembre 2012 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3312-1,

VU le rapport **1000** du Président du Conseil général et son annexe :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'Assemblée s'est réunie, sous la Présidence de son Président, pour prendre connaissance de son rapport **ci-annexé** consacré au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2013, auquel est joint le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévisionnel.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013

SOMMAIRE DU RAPPORT N° 1000

	Pages
I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER COMPLEXE	2
1 – L'EXECUTION BUDGETAIRE 2012	2
<i>1.1 – Les dépenses du département sont pour une proportion croissante d'entre elles liées à des dépenses contraintes</i>	2
<i>1.2 – Un accès à la ressource financière difficile</i>	3
2 – 2013, ANNEE CHARNIERE POUR LES DEPARTEMENTS ?	4
<i>2.1 – La rénovation de l'action publique pour repenser la décentralisation</i>	4
<i>2.2 – Après la stagnation 2012, une reprise progressive de l'économie ?</i>	5
3 – 2013 DANS L'OISE : MAITRISE ET AMBITION	5
<i>3.1 – Poursuivre la nécessaire maîtrise des dépenses pour continuer à mener les priorités départementales</i>	5
<i>3.2 – Pour rester ambitieux</i>	6
II – MAINTENIR DANS UN CONTEXTE DIFFICILE TOUTES NOS PRIORITES POUR REPENDRE AUX BESOINS DE SERVICES PUBLICS DES ISARIENS	7
A – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER SOCIAL	7
1 – L'ENFANCE ET LA FAMILLE	8
<i>1.1 – Harmoniser les pratiques sur les territoires</i>	8
<i>1.2 – Améliorer la pratique médico-sociale et l'accueil du jeune enfant</i>	8
<i>1.3 – Améliorer la qualité des prises en charge des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance</i>	9
<i>1.4 – Favoriser et développer l'accueil familial adapté</i>	9
<i>1.5 – Développer la prévention et adapter les dispositifs</i>	10

2 – L’AUTONOMIE DES PERSONNES	10
2.1 – Adapter l’offre d’hébergement aux personnes âgées dépendantes	11
2.2 – Consolider et moderniser le maintien à domicile des personnes âgées	12
2.3 – Adapter l’offre d’hébergement aux personnes handicapées	13
2.4 – Consolider et moderniser le maintien à domicile des personnes handicapées	14
2.5 – Trois priorités pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées	15
3 – LE DEVELOPPEMENT SOCIAL – EMPLOI FORMATION	15
3.1 – Coordonner notre politique d’insertion et de cohésion sociale au service de l’emploi des personnes en situation d’exclusion	16
3.2 – L’économie solidaire au service de l’emploi et de la cohésion sociale	18
3.3 – Le développement social local : une approche territoriale des besoins des populations et la construction de réponses de proximité adaptées	18
4 – LE LOGEMENT, UNE PRIORITE FORTE ET CONFIRMEE DU DEPARTEMENT	19
4.1 – Soutenir la création de logements et maintenir nos efforts en matière de réhabilitation/rénovation	20
4.2 – Le Plan Départemental de l’Habitat, un outil pour l’avenir	20
B – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER TERRITORIAL	21
1 – REPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITE CROISSANTE DES ISARIENS	21
1.1 – Promouvoir les transports collectifs	22
1.2 – Favoriser et aider au covoiturage	22
1.3 – Maintenir la gratuité des transports scolaires : une mesure forte pour préserver le pouvoir d’achat	23
1.4 – Accélérer la mise en accessibilité des cars pour permettre la mobilité de tous	23
1.5 – Poursuivre la modernisation des réseaux d déplacements et la mise en œuvre du plan routier pluriannuel	24
1.6 – Ouvrir le transport de marchandises sur les voies d’eau du département	25
2 – SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	26
2.1 – Favoriser les projets communaux et intercommunaux	26
2.2 – Des outils de développement innovants et performants	26
2.3 – Priorité au très haut débit / un déploiement en deux phases	28
3 – CONTRIBUER A LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	30
3.1 – Le Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS)	30
3.2 – Les casernes de gendarmerie	31
3.3 – La sécurisation des routes	31

C – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER ENVIRONNEMENTAL	32
1 – POUR UNE GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES	32
2 – GARANTIR LE CADRE DE VIE DES ISARIENS	34
2.1 – <i>Soutenir l'activité économique</i>	34
2.2 – <i>Promouvoir le développement touristique</i>	35
D – LE DEPARTEMENT, PORTEUR D'AVENIRS	36
1 – DES MOYENS POUR ASSURER LA REUSSITE DE TOUS	36
1.1 – <i>Le collège numérique</i>	36
1.2 – <i>La réussite éducative</i>	37
1.3 – <i>Un cadre pédagogique attractif et des investissements maîtrisés</i>	38
1.4 – <i>La restauration scolaire</i>	39
1.5 – <i>L'éducation et la pratique sportive des jeunes</i>	41
2 – GARANTIR L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE	41
2.1 – <i>Le Musée départemental</i>	41
2.2 – <i>Le Parc Jean-Jacques Rousseau</i>	42
2.3 – <i>La médiathèque départementale de l'Oise</i>	43
2.4 – <i>Les autres projets favorisant la découverte de la culture</i>	43
3 – LE DYNAMISME ASSOCIATIF DU DEPARTEMENT, UNE REALITE	43
4 – ACTIONS EXTERIEURES ET COOPERATION DECENTRALISEE	44
E – POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES HUMAINES	44
1 – INSCRIRE L'ENSEMBLE DES ACTIONS RESSOURCES HUMAINES DANS UNE APPROCHE DE « SERVICE RENDU »	45
2 – ETRE HANDI-ACCUEILLANT	45
3 – GARANTIR LA QUALITE DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL	45
3.1 – <i>Mener une politique active en termes de santé</i>	45
3.2 – <i>Offrir les meilleures conditions de travail par notre gestion bâtiminaire</i>	46
4 – RENFORCER L'ATTACHEMENT DE CHAQUE AGENT A LA COLLECTIVITE	47
5 – ANTICIPER ET GERER LA RAREFACTION BUDGETAIRE	47

**

*

Direction générale des services

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Objet : **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013**

Mes Chers Collègues,

La préparation du budget 2013 se déroule dans un contexte difficile. La crise mondiale impacte les finances de l'Etat et de l'ensemble des collectivités et ce phénomène est, pour nous départements, accentué par le plein effet des mesures prises par les gouvernements antérieurs.

La limitation des possibilités d'action des Conseils généraux sur leurs recettes propres du fait de la diminution de la part dans notre budget des taxes locales à laquelle s'ajoute aujourd'hui la difficulté à trouver des financements bancaires a mis en difficulté plus du tiers des départements français.

Les mesures de bonne gestion prises par la majorité départementale depuis plusieurs années ont permis à notre collectivité de pouvoir poursuivre son action et de continuer à être à 100% utile à notre population.

Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de maîtriser nos dépenses afin de pouvoir poursuivre nos politiques prioritaires et d'être en mesure de lancer des projets majeurs pour notre département.

C'est sous cette double volonté de maîtrise et d'ambition que se place notre débat d'orientation.

Maîtrise de nos dépenses avec une réduction de nos charges de fonctionnement grâce à une analyse fine de toutes nos dépenses et à l'abandon d'actions que nous financions alors qu'elles relevaient de l'Etat ou d'autres organismes. Ambition avec le développement d'interventions dans des domaines prioritaires essentiels : très haut débit, routes et déplacements, logement, bourses aux collégiens...

Ambition donc mais aussi quotidien du département car ces grands chantiers déjà en marche, correspondent aux attentes des Isariens et témoignent du positionnement innovant et devancier de la majorité départementale, positionnement que n'a pas manqué de relever madame DUFLOT, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement lors du 82^{ème} congrès de l'association des départements de France.

Conforter les solidarités, concevoir de véritables stratégies de développement de nos territoires, tels sont les axes majeurs qui sont proposés dans ce débat d'orientation.

I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER COMPLEXE

1 - L'EXECUTION BUDGETAIRE 2012

1.1. - Les dépenses du département sont pour une proportion croissante d'entre elles liées à des dépenses contraintes

Les dépenses du département pour une proportion croissante d'entre elles sont liées à des dépenses sociales obligatoires (très insuffisamment compensées par l'Etat).

Depuis 2010, les dépenses réelles s'accroissent en moyenne de 2,11% par an, mais cette évolution est contrastée. En effet, la démarche de performance initiée par le département dès 2009 a porté ses fruits et a fortement limité la croissance des dépenses liées aux besoins de l'administration.

Ainsi, sur la période 2010-2012, celles-ci ne croissent que de 0,76%¹ par an en moyenne (soit moins que l'inflation) contre + 2,54% pour les dépenses d'interventions.

Au sein de ces dernières peuvent être distinguées les dépenses de prestations sociales (APA, PCH, RSA) qui ont cru pour leur part de 5,35% par an, effet renforcé par la baisse régulière du taux de compensation du coût de ces prestations par l'Etat.

Ces chiffres montrent bien que la croissance des dépenses des départements est liée à un besoin social accru.

¹ Croissance annuelle moyenne des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de la mission Pilotage des politiques départementales du CA 2010 à la DM1 2012.

1.2. - Un accès à la ressource financière difficile

1.2.1. - Les recettes fiscales baissent, ce qui rend le département plus dépendant de dotations qui sont gelées

De manière globale, hors emprunt, nos recettes réelles ont augmenté en moyenne de 1,33% par an depuis 2010, mais cette évolution cache le changement de structure qui s'est opéré avec la suppression de la taxe professionnelle.

En réalité les recettes de fiscalité ont baissé de 1,31% sur la période, dont - 19% pour la fiscalité directe (261,1 M€) qui représente désormais seulement le quart de nos ressources. Encore que le terme est trompeur : si cette appellation désignait avant la suppression de la taxe professionnelle les quatre impôts locaux sur lesquels le département avait effectivement un pouvoir de taux (taxe d'habitation 69 M€ en 2009, taxe professionnelle 139,2M€, taxe foncière sur les propriétés non bâties, 0,8 M€, et taxe foncière sur les propriétés bâties, 100,9 M€), cette appellation rassemble aujourd'hui tous les impôts qui ont une base fiscale territorialisée, y compris ceux sur lesquels le Conseil général n'a aucune prise directe comme la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Cette baisse des impôts en valeur (- 6 M€ sur la période) entraîne une dépendance accrue de notre budget aux dotations qui représentent désormais 21,5 % de nos recettes. Or cette ressource est désormais figée en valeur.

1.2.2. - L'accès à l'emprunt qui constituait jusqu'à présent un complément de ressources est compliqué et continuera à l'être dans un contexte où le levier des investissements est essentiel

L'accès au crédit offre un visage très contrasté suivant les outils de financement.

1.2.2.1. - En accédant directement au marché : des taux historiquement faibles

Les taux d'intérêt proposés sur le marché financier sont historiquement faibles avec un EONIA, soit le prix de l'argent au jour le jour, à 0,11 % fin août et des taux d'intérêt à un an inférieurs à 1 %. Cela permet aux collectivités qui recourent au marché obligataire de se financer à des taux très modérés, soit 3,5 % à 10 ans pour l'Essonne au début de l'été. Ce taux reste supérieur au taux moyen de notre encours (3,29 %), mais loin des 4,85 % des nouveaux encours bancaires de cette année.

Cette situation a deux explications principales :

- la première est liée aux efforts consentis par le Banque centrale européenne qui a massivement injecté des liquidités sur les marchés (1.000 Mds€), abaissé son taux directeur à 0,75% et arrêté de rémunérer les dépôts des banques auprès d'elle.

- la seconde est une fuite des investisseurs vers les signatures de qualité. Seuls les meilleurs risques bénéficient de conditions aussi favorables. Si l'Allemagne et la France peuvent emprunter à court terme à des taux négatifs, ce n'est pas le cas de l'Italie ou de l'Espagne, cette dernière empruntant à près de 7%.

Le très faible niveau des taux n'est en réalité que la concrétisation des inquiétudes portant sur la croissance de la zone euro et de l'aversion au risque des investisseurs. Il s'agit d'un signal négatif mais dont peuvent profiter les meilleures signatures auxquelles appartiennent les collectivités locales françaises.

1.2.2.2. - L'emprunt bancaire rare et cher

A l'opposé les conditions de prêt proposées par les banques sont prohibitives, entre 4,5 % et plus de 5 % pour un taux fixe à 15 ans par exemple. En outre, les fonds continuent à manquer, malgré une enveloppe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations (5 Mds€) et l'arrivée de la Banque postale (2 Mds€ en emprunts longs + 4 Mds€ pour les lignes de trésorerie). Il n'est pas certain que la totalité du besoin de financement des collectivités françaises soit couvert cette année (17 à 20 Mds€).

Seuls les 2/3 des établissements habituels sont présents sur le marché et ne couvrent qu'entre 10 % à 50 % des volumes des appels d'offres. Depuis le durcissement de la réglementation bancaire (Bâle III), les banques sont très prudentes quant à la gestion de leur trésorerie, ce qui se ressent dans les volumes de prêts notamment aux collectivités, qui n'apportent aucun dépôt en retour.

Cette situation marque un changement structurel par rapport à l'emprunt abondant et peu cher connu pendant la décennie 2000. Il faut redouter que cette situation d'un emprunt rare et cher perdure.

2 - 2013, ANNEE CHARNIERE POUR LES DEPARTEMENTS ?

2-1 – La rénovation de l'action publique pour repenser la décentralisation

Les réformes du précédent gouvernement ont laissé les départements structurellement incapables de faire face à leurs missions à long terme.

Ainsi, en mars 2010, l'agence de notation financière STANDARD & POOR'S l'exprimait en termes choisis, mais particulièrement explicites pour la profession : *« l'exercice des compétences obligatoires et la mise en œuvre de politiques d'initiative locale ne permettra aux départements de respecter la règle de l'équilibre budgétaire qu'au prix de délicats arbitrages, voire de coupes franches dans leurs budgets »*. Privés de marges concernant leurs recettes par la suppression de la taxe professionnelle et la réorganisation des recettes fiscales des collectivités qui s'en est suivi ; confrontés à des prestations sociales dont ils ne peuvent maîtriser la hausse soutenue (APA, PCH, RSA : + 5,35% par an entre 2010 et la DM1 2012), l'équilibre financier se fait au détriment d'interventions facultatives mais non moins nécessaires. Ainsi, au niveau national les départements ont réduit leurs investissements de 2 Mds € sur 15 Mds € en 2012.

Malgré les efforts de remise à plat des interventions et d'optimisation de l'utilisation de leurs moyens, un nombre croissant des départements très fragilisés risquent d'avoir besoin d'une aide exceptionnelle de l'Etat pour boucler leur budget cette fin d'année.

Le nouveau Président de la République et le gouvernement ont bien compris l'enjeu. Les débats qui ont été lancés par le Sénat visent à préparer une nouvelle réforme territoriale basée sur une meilleure autonomie des collectivités territoriales.

2-2 - Après la stagnation en 2012, une reprise progressive de l'économie ?

Mi 2012, la croissance française était nulle pour le troisième trimestre consécutif. Une légère reprise est attendue au second semestre. Pour 2013, le gouvernement prévoit une hausse du PIB de 0,8 %. Les départements sont doublement dépendants de la conjoncture économique par les prestations sociales qu'ils versent mais aussi par leurs recettes. En effet depuis 2010, la suppression de la taxe professionnelle a renforcé le poids des impôts liés à la conjoncture économique (CVAE notamment).

Cependant l'inconnue à laquelle notre budget sera le plus sensible est l'évolution du marché de l'immobilier. Les droits de mutations, liés au prix de l'immobilier et au volume de transactions, sont une recette importante (83 M€) et qui était jusqu'à présent l'une des plus dynamiques.

Les perspectives pour la fin de l'année 2012 et l'année 2013 sont assez variables selon les analyses (chambre des notaires ou réseaux immobiliers), mais on peut retenir que :

- La Picardie fait partie des 4 régions dans lesquelles le nombre de transactions a le plus baissé au premier semestre 2012 (- 20%).

- Les conditions d'accès aux prêts immobiliers semblent plus restrictives (mensualités de 30% du revenu maximum, fin des prêts à 35 ou 40 ans, apport minimum...). Il s'agit en réalité d'un retour aux exigences prudentielles historiques qui avaient été moins strictement appliquées entre 2008 et 2011 ;

- L'évolution des prix est la variable centrale. Certains réseaux immobiliers s'attendent à une baisse progressive des prix sur les prochaines années qui relancera les transactions et « resolvabilisera » une partie des acheteurs potentiels.

Dans un scénario moyen, une baisse de 10 % des droits de mutation par rapport au niveau élevé de 2011 est à prévoir.

3 - 2013 DANS L'OISE : MAITRISE ET AMBITION

3-1 - Poursuivre la nécessaire maîtrise des dépenses pour continuer à mener les priorités départementales

La disparition des leviers de recettes suite aux réformes SARKOZY fait que la reconstitution de marges de manœuvre passe désormais par des arbitrages portant sur les dépenses.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration produit ses effets. Les dépenses réelles de fonctionnement de la mission pilotage des politiques publiques ont baissé en moyenne de 3,16 % par an entre le CA 2010 et la DM1 2012.

Il s'agit maintenant d'approfondir la réflexion menée depuis 2011 sur nos dépenses d'intervention pour les concentrer sur les cœurs de métier du département et les priorités départementales.

La ligne directrice qui a présidé à l'élaboration de ce budget a été la recherche de l'efficacité maximale de nos dépenses au regard des besoins du territoire et des Isariens. Les dépenses menées en cofinancement sur des domaines n'étant pas de la compétence propre du département ont été particulièrement questionnées.

3-2 – Pour rester ambitieux

La recherche de maîtrise des dépenses n'empêche pas de rester ambitieux pour l'Oise.

En matière financière, l'ambition passe par l'innovation. Face à l'assèchement et au coût croissant du financement bancaire traditionnel, de nouvelles formes de financement sont à inventer.

L'emprunt obligataire permet d'accéder directement aux investisseurs pour se financer et ainsi de bénéficier des taux de marché et d'économiser les frais d'intermédiation bancaire. Cette solution jusqu'à présent peu explorée par les collectivités territoriales françaises (mais majoritaire en Europe à travers des agences de financement) prend un intérêt non négligeable à un moment où les marges bancaires sont devenues élevées (2,5 à 3,5 %) et semblent devoir le rester car étant le seul élément qui maintient les banques sur le marché des collectivités territoriales.

Un autre avantage est que par le biais d'un programme d'émissions (dit EMTN), le département peut très rapidement lever la ressource nécessaire, ce qui rend cette solution très utile comme emprunt d'équilibre de fin d'année.

En revanche, ce mode de financement a un coût non négligeable qui le cantonne à un rôle d'appoint, du moins minoritaire dans notre bouquet de financement. En effet, cet emprunt est remboursé en une seule fois à son terme. Dès lors, les intérêts sont payés sur la totalité du capital pendant toute la durée du contrat alors que dans un emprunt bancaire une partie du capital est remboursé chaque année et les intérêts sont recalculés sur le capital restant. Sur la totalité de la durée de vie du contrat, une émission obligataire coûte donc deux fois plus cher en intérêts financiers qu'un emprunt bancaire.

Le recours aujourd'hui indispensable à ce mode de financement nécessite la notation de la collectivité. Au terme d'une mise en concurrence, l'agence STANDARD & POOR'S a été retenue et notera le département et ses émissions pendant 3 ans. Elle produira au moins chaque année un rapport public sur l'état des finances du département et leur évolution prévisible. Chacune des décisions de l'Assemblée sera donc analysée d'un œil expert extérieur. Cette démarche s'inscrit dans le souci de transparence de l'exécutif. Après avoir revu la présentation du budget afin de permettre au citoyen et aux élus de mieux appréhender le poids financier de chacune de nos politiques publiques, la note de STANDARD & POOR'S viendra témoigner de la soutenabilité du budget.

Une réflexion avec les banques sur de nouveaux moyens de financement a été engagée dès cette année. Une première concrétisation est que le Crédit agricole a choisi de faire bénéficier le département de l'expérimentation d'une nouvelle offre de financement s'appuyant sur les fonds de sa société d'assurance vie (prêt de 5 M€ en 2012).

D'autres réflexions sont en cours afin de mobiliser d'autres sources d'épargne, mais aussi d'assurer le financement des projets que le département soutient (notamment dans le cadre de projets de territoires), en associant plus en amont les partenaires bancaires.

II – MAINTENIR DANS UN CONTEXTE DIFFICILE TOUTES NOS PRIORITES POUR REPONDRE AUX BESOINS DE SERVICES PUBLICS DES ISARIENS

A – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER SOCIAL

Les interventions sociales s'adressent à une grande partie de la population isarienne à tous les âges de la vie. Elles mobilisent *près de 10.000 emplois au quotidien*. Les services du pôle Solidarité présents sur l'ensemble du territoire départemental, assistés de très nombreux services associatifs et d'entreprises de services, contribuent à apporter des réponses adaptées aux besoins de la population du département dans les domaines allant de la petite enfance à la perte d'autonomie en passant par des accidents de la vie,.

Le développement de ces interventions est confronté à des contraintes renforcées :

- La demande sociale est toujours plus pressante du fait du contexte économique de crise, de la fragilisation de la cellule familiale, et des conséquences démographiques du vieillissement de la population ;
- Les prestations nationales (APA, PCH, RSA) voient leur nombre de bénéficiaires continuer de croître alors que le taux de couverture s'est trouvé durablement affecté par les réductions constantes des contributions de l'Etat au cours des cinq dernières années.

L'ensemble des interventions dans le champ de la solidarité traduit la recherche d'un équilibre entre les actions légales ou réglementaires et les politiques volontaristes. Il ne saurait être question de sacrifier le devenir des secondes à la pression des premières, d'autant que la pertinence des actions volontaristes permet de corriger les limites des actions légales. Le champ de l'insertion ou celui du maintien à domicile des personnes âgées en sont des exemples probants.

L'actualisation des besoins sociaux au travers notamment des schémas de l'action sociale et médico-sociale permet de fonder les choix en matière d'équipements et services pour une programmation adaptée aux priorités départementales en matière de protection des publics vulnérables ou de prise en charge de la perte d'autonomie des personnes. La politique de contractualisation avec les divers opérateurs engagée au travers de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de seconde génération couvrira bientôt l'essentiel des secteurs habilités.

Dans ce contexte, la poursuite de l'amélioration de l'organisation de la réponse sociale et médico-sociale aux divers publics relevant de la solidarité départementale, implique la poursuite du recentrage sur les priorités des actions de prévention mises en œuvre par les équipes pluridisciplinaires positionnées dans les relais et les maisons de la solidarité et des familles (MSF).

Afin de renforcer l'efficacité des interventions sociales mises en œuvre, l'évaluation de l'organisation territoriale des services de la solidarité réalisée depuis juillet 2011 a permis de dégager les principes d'évolution des différentes directions concernées pour une adaptation progressive en 2013. Cette évaluation s'est appuyée sur une large concertation avec les équipes des relais et MSF. L'évaluation adossée à la définition des indicateurs de pilotage et la mise en place de ratios de ressources allouées aux actions conduites permettra de conforter la pertinence des projets de territoire en faveur des publics cibles des trois directions du pôle solidarité.

1 – L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Le département de l'Oise reste parmi les plus jeunes de France ; cependant la faible démographie médicale et les problématiques de précarité, santé mentale et la présence de foyers monoparentaux concourent à une mobilisation importante tant en matière de prévention que de protection. La mise en œuvre d'un premier volet d'équipes sous mandat préventif, en plus de l'action globale de la PMI et des procédures claires de circuits de décision définis, marquent les évolutions de la mission de l'enfance et de la famille. Pour accompagner ces changements, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) et du suivi des politiques publiques réalise des études et accompagne les équipes dans l'appropriation d'outils de suivi et de pilotage.

1.1 - Harmoniser les pratiques sur les territoires

Une répartition équitable des ressources et des moyens a été mise en place. Après une première phase d'harmonisation, l'évolution des pratiques et leur cohérence doivent se poursuivre. Il s'agit aujourd'hui de finaliser les outils de pilotage.

- Poursuivre l'adaptation des ressources et des pratiques selon les besoins diagnostiqués dans le cadre de l'évolution du pôle solidarité et finaliser la mise en œuvre d'outils d'observation, de gestion et d'évaluation ;
- Compléter les 2 projets de service et le référentiel de procédures administratives et techniques au vu des évolutions en matière de prévention et d'organisation du pôle solidarité ;
- Poursuivre le travail transversal et de réseau.

1.2 - Améliorer la prévention médico-sociale et l'accueil du jeune enfant

La couverture de la prévention médico-sociale du département au vu des besoins et des normes reste de qualité. L'harmonisation et les évolutions territoriales permettent un accompagnement de valeur dans le cadre de l'accueil du jeune enfant et de la prévention médico-sociale.

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant, par un accompagnement et un suivi des structures d'accueil et des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM), y compris en amont des projets. Soutenir et contrôler les assistantes maternelles, afin de maintenir un accueil adapté chez ces professionnelles ;
- Soutenir les Relais Assistantes Maternelles (RAM) ;
- Développer les actions de prévention et de promotion de la santé et le réseau partenarial ainsi que les actions en transversalité sur l'ensemble des missions, avec les autres directions (selon le public visé) ;
- Poursuivre les actions collectives et le soutien à la parentalité ;
- Poursuivre les actions de périnatalité et des Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) en lien avec les partenaires ;
- Améliorer la couverture des consultations médicales des nourrissons (notamment par le biais de la consultation mobile) et des permanences de puériculture.

1.3 - Améliorer la qualité des prises en charge des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance

La place et le rôle de la famille dans son devenir, celui de l'enfant confié ainsi que l'amélioration et l'adaptation des accueils restent prioritaires en lien avec les besoins réels, diagnostiqués.

➤ Poursuivre l'adaptation des structures :

⇒ *par un plus grand équilibre entre l'accueil familial et l'accueil en établissement :*

Une étude sur les places d'accueil en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) a démontré que le nombre de places reste important au regard des possibilités de prise en charge en accueil familial. La poursuite de l'adaptation des places aux besoins spécifiques repérés doit continuer.

Il est à noter que les coûts de prise en charge sont beaucoup plus importants en structures collectives qu'en accueil familial. Une harmonisation dans le cadre de la convergence tarifaire des prix de revient (incluant les projets techniques d'accueil), ainsi qu'une contraction globale des budgets sur les frais de siège et les organisations des associations est poursuivie pour 2013, soit moins 5% du budget. Dans ce contexte, les conventions seront toutes revues ;

⇒ *par le développement des modes d'accueil diversifiés et adaptés :*

Après l'élaboration d'un projet stratégique global pour le CDEF, le développement de l'accueil vertical, de l'accueil en famille d'accueil d'urgence, le référent sur l'accueil spécifique aux adolescents se poursuit. Un projet bâtiminaire pour le site de COMPIEGNE est en cours d'élaboration.

1.4 - Favoriser et développer l'accueil familial adapté

L'accueil familial, dispositif plus personnalisé s'inscrit dans une professionnalisation importante. Les études et les statistiques élaborées par la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF) ont amené le service protection de l'enfance à accompagner les assistants familiaux autour de prises en charge spécifiques.

➤ Accompagner la professionnalisation des assistants familiaux : les volets agrément et suivi seront menés par une équipe spécifique et la campagne de communication sur le métier d'assistant familial sera poursuivie. L'augmentation du nombre de places en accueil familial continue d'être notre objectif et doit être optimisée ;

➤ Favoriser l'accueil des mineurs isolés au sein des familles d'accueil, et développer les réseaux familiaux et de droit commun.

1-5 - Développer la prévention et adapter les dispositifs

La prévention reste un axe fort de la protection de l'enfance et de la PMI. Elle s'inscrit dans le développement de dispositifs d'accompagnement, qui favorisent les compétences parentales et s'inscrivent dans les réseaux et en lien avec les dispositifs de droit commun.

➤ Consolider et évaluer l'aide éducative à domicile et recentrer les soutiens financiers et les interventions des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) dans des projets liés à la parentalité et ce afin de permettre de maintenir l'enfant dans son milieu de vie. Dans ce cadre, développer le placement hors murs reste une priorité ;

➤ Finaliser le dispositif de l'aide à domicile par la prévention éducative et l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF) ;

- Consolider l'action de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) dans son rôle central ² ;
- Soutenir les jeunes majeurs de plus de 21 ans poursuivant des études ou une formation (environ 10 jeunes) ;
- Optimiser le dispositif de prévention « Maisons des Adolescents » à partir du site de CREIL ;
- Poursuivre le développement de l'action transversale de la ludothèque départementale ;
- Recentrer les soutiens en matière de prévention auprès des partenaires et associations.

2 - L'AUTONOMIE DES PERSONNES

L'évaluation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées s'est concrétisée par l'adoption en juillet dernier du **schéma unique pour les personnes en perte d'autonomie**, fruit d'une réflexion partagée avec les acteurs territoriaux des secteurs de la gérontologie et du handicap.

Etabli pour cinq ans, il se donne pour objectifs d'encourager et de soutenir, à partir de ressources et de solutions existantes, les dynamiques locales et partenariales. L'autonomie et le libre choix sont les maîtres mots.

Il sera ainsi décliné sur les cinq territoires du département de l'Oise pour prendre en compte les spécificités de chacun, s'inscrire dans le respect de la stratégie de pilotage du projet territorial de solidarité (PTS) et proposer des formules d'aides adaptées aux besoins et souhaits des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées et/ou handicapées.

Quatre grands axes structurent ce schéma en faveur de l'autonomie des personnes pour 2012-2017 :

- Faire évoluer les pratiques de pilotage afin d'acquérir une connaissance fine des publics concernés ;
- Permettre la souplesse dans le parcours de la personne en fonction de son projet de vie ;
- Faire du secteur psychiatrique un partenaire des réponses médico-sociales ;
- Développer les innovations pour favoriser une vie autonome. Il faut dorénavant faciliter des solutions intermédiaires entre le domicile et l'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

A partir de ce schéma, plusieurs actions seront consolidées, développées et/ou mises en œuvre sur l'année 2013 :

2.1- Adapter l'offre d'hébergement aux personnes âgées dépendantes

Cette action s'articule autour de 2 axes :

² La CRIP qui permet le recueil d'informations préoccupantes d'une manière centralisée et au plus près des familles, voit son activité augmenter en moyenne de 17,26 % entre 2009 et 2011. Sur 2.330 recueils en 2011, 56 % le sont par les MSF et 44 % par la CRIP centrale.

2011 marque une légère évolution à la hausse du nombre d'informations préoccupantes qui était égal à 2.016 en 2010 et qui est de 2.043 en 2011, soit une évolution de 1,34 %.

Ces chiffres sont à mettre en perspective avec le pourcentage de familles isariennes concernées par le dispositif, soit 1,63 % et le nombre d'enfants qui s'élève à 3.126.

2.1.1 – La maîtrise des financements alloués aux Etablissements d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Pour assurer la continuité de la maîtrise des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance, un travail de convergence tarifaire s’engagera en fonction du statut de la structure et le contrôle de la dotation dépendance sera effectué en fonction de l’activité et du taux de dépendance ; les économies proposées en APA soit 5 % reposent sur cet ajustement. Les trop-perçus de dotation globale seront récupérés auprès de tous les établissements conventionnés aide sociale ou non. Les économies proposées reposent sur un ajustement des crédits antérieurs et une réduction de 5% de l’APA en établissement.

Par ailleurs, dès janvier 2013, le paiement de l’aide sociale aux établissements s’effectuera en net (paiement uniquement de la part due par le département à l’établissement).

Pour tendre vers une répartition équitable des places d’EHPAD aide sociale par territoire, il est prévu dès novembre/décembre 2012 de négocier avec les EHPAD non conventionnés des accords visant à un conventionnement partiel à l’aide sociale après avoir au préalable étudié le niveau de tarification applicable et attractive pour ces établissements. Les propositions de conventionnement pourront ainsi être validées au printemps 2013.

2.1.2 – La diversification des accueils

Début 2012, l’Oise comptait 6.200 places en EHPAD – Unité de Soins de Longue Durée (USLD), avec les ouvertures dans le courant de 2012, le nombre de places sera de 6.300 à la fin de l’année.

Depuis la mise en œuvre du programme de création d’EHPAD en 2005, 1.132 places supplémentaires dont 350 pour personnes âgées atteintes de la maladie d’Alzheimer et 86 au titre de l’accueil de jour ont été ouvertes. Certains projets, soit 269 places (dont 59 pour personnes âgées atteintes de la maladie d’Alzheimer et 34 en accueil de jour), ayant fait l’objet d’arrêtés conjoints de création sont en cours de réalisation et nécessitent un financement complémentaire au titre du Programme Interdépartemental d’Accompagnement des handicaps et de la perte d’autonomie (PRIAC).

Le taux d’équipement départemental d’EHPAD est supérieur aux moyennes nationale et régionale mais la répartition est déséquilibrée entre les établissements conventionnés ou non à l’aide sociale.

La part des résidents bénéficiant de l’aide sociale représente 25 % des prises en charges en EHPAD.

Des projets d’extensions en cours permettront des ouvertures de places en 2013 et 2014. Il s’agit des structures suivantes :

- Maison de retraite de LIEUVILLERS : reconstruction avec extension de 49 places + 4 places d’accueil de jour (ancienne capacité : 17 places) : ouverture prévisionnelle courant 2013 ;
- Centre hospitalier de COMPIEGNE : 75 places (dont 5 places d’accueil temporaire) + 6 places d’accueil de jour : ouverture prévisionnelle en janvier 2013 ;
- Maison de retraite l’Accueillante à MOUY : reconstruction avec extension de 35 places + 6 places d’accueil de jour (actuellement 44 places installées) : ouverture prévisionnelle courant 2014.

Le schéma souligne également la *nécessité de renforcer les dispositifs séquentiels sous différentes formes* (accueil temporaire, de jour, d'urgence ou de nuit) en ouvrant les accueils de jour des EHPAD aux personnes âgées qui ne souffrent pas de troubles cognitifs et en développant l'accueil familial avec des supports institutionnels, des créations de logements adaptés et accessibles, pour regrouper des accueillants familiaux qui proposeraient des solutions d'accueil (permanents, temporaires et d'accueil de jour).

2.2- Consolider et moderniser le maintien à domicile des personnes âgées

Le nombre d'allocataires de l'APA à domicile est toujours en évolution dans le département de l'Oise avec une progression de 2,01 % sur le premier semestre 2012, qui confirme l'augmentation prévue à 5 % sur l'année entière 2012.

Dans un contexte économique contraint, la maîtrise financière des prestations à domicile repose d'une part sur la **mise en place de la télégestion** pour un contrôle plus fin de l'effectivité des aides, ainsi que par **l'élaboration d'un référentiel APA** avant la fin de l'année 2012 chargé de renforcer le contrôle des évaluations et de garantir l'accès unique aux personnes âgées en situation réelle de dépendance (GIR 1 à 4).

L'adoption d'un **nouveau mode de tarification par dotation globale** sera également proposée aux services d'aide à domicile autorisés dès l'année 2013, en vue de moderniser et d'optimiser la viabilité et la bonne gestion financière dans un principe de convergence tarifaire et de régulation tutélaire.

L'année 2013 verra également le département poursuivre sa démarche d'innovation sociale autour de nouveaux concepts de prise en charge à domicile. **Le service de convivialité** destiné à rompre l'isolement social des personnes âgées dépendantes par des visites régulières et conviviales et diverses activités et animations individualisées, sera ainsi reconduit sur l'année 2013 avant l'établissement d'un bilan au terme de l'expérimentation.

De même, l'année 2013 sera marquée par la mise en conception de divers dispositifs concourant au renforcement du maintien à domicile, comme **l'EHPAD hors les murs** qui constitue un pôle de services coordonnés et intégrés sur un territoire et associant des acteurs multidimensionnels (services d'aide à domicile, services de soins infirmiers à domicile, EHPAD, portage de repas, services de convivialité, bailleurs sociaux, etc...) ou encore **la domotique expérimentée sur un échantillon de foyers**.

Enfin, il s'agira également dans le cadre du soutien au réseau associatif de faire de la prévention un enjeu départemental pour valoriser l'exercice de la citoyenneté des personnes en perte d'autonomie et aider la cellule familiale.

2.3 - Adapter l'offre d'hébergement aux personnes handicapées

Cette action s'articule autour de **2 axes** :

2.3.1 – La maîtrise des financements alloués aux établissements et services

Sur le plan budgétaire, les dépenses moyennes en établissement sont relativement élevées et la dépense moyenne par habitant est également supérieure à la moyenne nationale (près de 10 € de plus par habitant). Les associations du secteur du handicap ont jusqu'à présent été relativement tenues à l'écart des efforts de gestion engagés par la collectivité.

Il est donc indispensable de maîtriser les budgets sur la base d'un travail de convergence des prix de journée avec pour objectif une diminution du coût global de fonctionnement des établissements et services de 5 %.

Ce travail sur la convergence avec les associations gérant des établissements et services PH a permis en 2012 une baisse d'une majorité des prix de journée et il se poursuivra en 2013.

Les prochains CPOM devront prendre en compte toutes les optimisations possibles : mutualisation de services et moyens, révision de certains modes d'organisation des structures.

2.3.2 – La diversification de l'offre

L'état des lieux de l'existant mis à jour dans le cadre du schéma autonomie et en lien avec l'Etat confirme le constat suivant à savoir le vieillissement de la population handicapée à domicile et en établissements ainsi que le manque de solutions pour les personnes atteintes de handicaps spécifiques (handicap psychique, autisme, polyhandicap, handicap moteur...) et pour les jeunes de 18-25 ans avec des déficiences.

Cette situation conduit à la nécessité de réajuster les prises en charge en :

- Apportant des solutions pour les personnes atteintes de handicaps spécifiques et pour les jeunes de 18-25 ans avec déficiences ;
- Créant des places d'hébergement permanent, d'accueils séquentiels, des places d'hébergement temporaire et des places d'accueil de jour ;
- Développant des unités de logements et de services ainsi que des petites unités de vie,
- Proposant une alternative aux placements en Belgique avec la création dans un premier temps d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 50 places à BAILLEUL SUR THERAIN ; l'appel à projet conjoint avec l'ARS sera lancé au cours du dernier trimestre 2012 pour un choix de l'opérateur début 2013 et une ouverture prévisionnelle du foyer en 2014 ;
- Développant l'accueil familial avec des supports institutionnels pour regrouper des accueillants familiaux permanents, temporaires et d'accueil de jour.

2.4 – Consolider et moderniser le maintien à domicile des personnes handicapées

L'évolution des dépenses de PCH à domicile est estimée à près de 4 % en 2013 ; elle ne s'explique pas par l'augmentation du nombre de bénéficiaires mais par l'effectivité des ouvertures de droits et le contenu des plans d'aide, et plus particulièrement sur l'élément technique.

A cet effet, une action de sensibilisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et d'encadrement des prescriptions des équipes pluridisciplinaires est nécessaire pour assurer la maîtrise de l'évolution de cette prestation, notamment sur l'aménagement du logement.

La création de nouvelles places en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) / Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) est prévue au cours de

l'année 2013, afin de permettre la poursuite des nouvelles mesures engagées autour d'un réel accompagnement en milieu ordinaire pour éviter le placement collectif.

2.5 – Trois priorités pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

L'action de la MDPH s'inscrit dans un contexte de forte augmentation de l'activité ces dernières années, liée à la montée en charge des dispositifs introduits par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et au contexte économique difficile qui pousse de plus en plus d'usagers à se tourner vers la MDPH pour consolider leurs ressources.

Dans ce contexte, les évolutions amorcées en 2012 pour relever le défi d'une réponse rapide et de qualité à un usager toujours plus fragile doivent se poursuivre en 2013 ; il s'agit notamment **d'optimiser les procédures de traitement des demandes en s'appuyant sur le développement de nouveaux outils numériques.**

2.5.1 – Optimiser le traitement des demandes

Le délai moyen de traitement des demandes est passé de 6 mois début 2012 à moins de 3 mois et demi à la fin du premier semestre 2012, ce qui permet à la MDPH de respecter dans la grande majorité des cas l'obligation légale de répondre à l'utilisateur en moins de quatre mois. Plusieurs évolutions doivent permettre en 2013 de réduire encore ce délai tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers.

L'ensemble des procédures de traitement des demandes sont en cours de révision, de l'arrivée de la demande au passage en commission, de manière à optimiser le processus à chaque étape. L'uniformisation des procédures entre traitement des demandes adultes et des demandes enfants amorcée en 2012 se poursuivra en 2013 ; elle vise à supprimer certaines actions redondantes et à assurer une prise en charge globale de l'utilisateur à travers la mise en œuvre de son projet de vie, comme le veut la loi du 11 février 2005. Elle se traduit notamment par la mise en place d'un dossier papier unique pour chaque usager et d'une sectorisation territoriale unique en cohérence avec celle du département. La procédure d'évaluation médico-sociale des demandes est également en cours d'évolution, avec la mise en place d'équipes pluridisciplinaires d'évaluation polyvalentes sur tous types de demandes.

2.5.2 – Développer de nouveaux outils numériques

Les outils numériques mis en place en 2012 ont vocation à être développés en 2013 pour assurer une meilleure qualité de service à l'utilisateur et aux partenaires de la MDPH.

Le site internet de la MDPH, ouvert le 1^{er} juin 2012, constitue une source précieuse d'information. Il pourra être développé pour une plus grande interaction entre les usagers et les partenaires de la MDPH, en mettant en place des réponses aux questions fréquemment posées par les usagers et des espaces dédiés aux partenaires comme les établissements médico-sociaux.

Le portail internet dédié aux usagers doit lui aussi être développé pour accroître les services offerts aux usagers : la MDPH de l'Oise est seulement la quatrième de France à se doter d'un tel outil et travaille donc avec l'éditeur pour la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités. La possibilité de déposer des demandes en ligne à partir de son compte sécurisé représente par exemple une simplification importante de la procédure administrative pour un usager dont les déplacements sont difficiles et peut dans le même temps contribuer à gagner du temps sur la procédure de traitement des demandes.

Enfin, pour répondre à l'obligation posée par la loi du 11 février 2005, la MDPH se mettra en capacité d'assurer un suivi des orientations médico-sociales prononcées par la CDAPH en mettant en place début 2013 un outil numérique dédié aux établissements et services médico-sociaux.

2.5.3 – Mettre en œuvre une gestion électronique des documents

La mise en place d'une gestion électronique des documents est un élément important de la modernisation du service rendu par la MDPH aux usagers et à ses partenaires. Son déploiement à moyen terme est indispensable pour pouvoir faire face à l'augmentation d'activité à moyens constants : elle doit générer des gains de temps dans la procédure d'instruction et assurer la sécurisation des dossiers (pérennité, intégrité, complétude et disponibilité).

En 2013, la MDPH poursuivra ainsi le travail engagé fin 2012, en lien avec le Conseil général, la direction générale de la modernisation de l'Etat et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie sur la définition des besoins et l'analyse comparative des solutions mises en œuvre dans d'autres MDPH. Ce travail permettra d'engager une évolution de l'organisation interne et des procédures de traitement des demandes, préalable indispensable à la mise en œuvre concrète d'une gestion électronique des documents fin 2013.

3 – LE DEVELOPPEMENT SOCIAL – EMPLOI FORMATION

Dans un contexte économique et financier difficile le département, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, a fait le **choix de maintenir son soutien aux Isariens les plus fragilisés pour qu'ils puissent retrouver confiance et espoir.**

C'est dans ce contexte et en cohérence avec les valeurs de solidarités portées par le département, que la Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion (DASI) contribue à la cohésion sociale sur les territoires en développant **une politique d'insertion centrée sur le retour à l'emploi des usagers, l'accès et le maintien dans le logement et l'accès à la santé.**

3.1 – Coordonner notre politique d'insertion et de cohésion sociale au service de l'emploi des personnes en situation d'exclusion

Notre ambition est de promouvoir une politique d'insertion et de cohésion sociale qui n'enferme pas les publics dans des catégories administratives mais qui, au contraire, répond à leurs capacités et attentes.

3.1.1 - Un programme départemental rénové

Le département dans un contexte économique, certes difficile, place le retour à l'emploi au cœur de sa politique d'insertion. Il rénove et adapte l'offre d'insertion socio-professionnelle afin qu'elle contribue à lever les freins sociaux dans le parcours à l'emploi de l'utilisateur.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) renouvelé fera la synthèse des Pactes Territoriaux d'Insertion Locaux (PTLI).

Un accent sera mis dans le développement des coopérations avec le monde économique et de la formation, acteurs incontournables pour la réussite du parcours vers l'emploi des usagers.

Enfin ce PDI sera progressivement ouvert à toute personne ne relevant pas exclusivement du RSA pour répondre aux attentes des publics fragilisés par la situation économique actuelle.

3.1.2 - Un pacte territorial d'Insertion fédérateur

Pour définir l'offre d'insertion au plus près des besoins des populations et les modalités de coordination des actions entreprises, le département a décidé d'élaborer un Pacte territorial local par territoire.

Chaque territoire mobilise sur la base d'un diagnostic partagé l'ensemble des acteurs locaux du monde de l'insertion, de l'emploi et de la formation et les acteurs économiques afin de construire un programme d'actions partagées.

Le département, garant de l'engagement des partenaires, anime et fédère l'ensemble des acteurs en proximité.

3.1.3 - Une offre de services adaptée en appui à la stratégie

La précarité affecte un nombre croissant d'habitants ; avec un taux de chômage de 9,8 %, l'Oise rejoint la moyenne nationale (9,6 % au troisième trimestre 2011).

Au 31 décembre 2011, le département de l'Oise comptait **29.087 allocataires du RSA** dont **17.553 RSA** socles pour lesquels nous versons la prestation (28.819 allocataires au 31 décembre 2010 dont 16.534 RSA socle).

Au 31 juillet 2012, **29.833 Isariens** sont allocataires du RSA dont **17.827 RSA** socles.

Cette évolution du nombre d'allocataires nous conduira à inscrire une enveloppe complémentaire de 2 M€ pour faire face à nos obligations et nous permettre de poursuivre en 2013 la mise en œuvre d'actions favorisant prioritairement le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle mais aussi celle d'accompagnement social et budgétaire.

Notre stratégie nous amène à :

- Déployer des équipes dédiées sur les territoires, garantes de la gestion dynamique du dispositif et du parcours dans et vers l'emploi des usagers ;
- Mettre en place avec Pôle Emploi trois plateformes d'évaluation et d'orientation de nouveaux entrants dans le dispositif RSA ;
- Poursuivre notre soutien aux structures de l'insertion par l'économie en repositionnant les chantiers d'insertion comme dernière marche à l'emploi ;

- Poursuivre dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce pour l'Emploi » le soutien au recrutement et à la professionnalisation au sein du Conseil général, des communes de petites tailles et des associations des salariés recrutés en CUI (Contrat Unique d'Insertion).
- Accompagner l'accès à la qualification et à la formation des usagers ;
- Développer des actions communes avec des entreprises afin de contribuer au retour à l'emploi des usagers et répondre aux besoins du monde économique.

L'augmentation des formes de précarité socioéconomique s'est accompagnée d'une complexification des situations sociales des usagers en insertion. Ils se débattent dans une multitude de difficultés où s'entremêlent des problèmes de logement, d'endettement, de santé, de couple... qui obèrent leur capacité à s'inscrire durablement dans des dynamiques d'insertion.

La conjugaison de ce double phénomène rend aujourd'hui nécessaire de travailler sur les facteurs d'autonomie et d'employabilité des personnes (remobilisation, savoir être, maîtrise de la langue...). Cela suppose de mettre plus fortement l'offre sociale au service de la réussite des parcours d'insertion (accès ou maintien dans le logement, mobilité, gestion budgétaire...) en complément de l'offre d'insertion sociale.

L'offre relative aux conditions de réussite du projet de l'utilisateur doit accompagner son parcours, dans la mesure où de plus en plus de personnes en activité ou inscrites dans une dynamique de retour à l'emploi rencontrent des difficultés sociales.

3.1.4 - Une politique du logement contribuant à l'insertion des Isariens les plus fragiles

Notre action en matière d'insertion par le logement doit se structurer et devenir aussi importante que celle en faveur de l'emploi. En effet pouvoir bénéficier d'un logement décent, à un coût supportable est un vrai enjeu pour tous les citoyens et en particulier les plus fragiles.

Dans un souci d'accompagner plus spécifiquement la prévention des expulsions, la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique seront au centre de nos actions 2013. Il s'agira essentiellement :

- D'animer le volet « solvabilité des ménages » du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) ;
- D'articuler le Fonds de Solidarité Logement (FSL) destiné à aider les ménages en difficulté à accéder ou se maintenir dans le logement aux enjeux du PDALPD ;
- De mobiliser un partenariat d'acteurs, bailleurs sociaux, associations, collectivités territoriales afin de construire et de répondre à des enjeux spécifiques en matière de logement ; actions collectives d'information thématiques sur la maîtrise de l'énergie, la gestion du cadre de vie, la convivialité dans les quartiers...
- De rénover nos outils de concertation et de suivi des situations spécifiques des familles (commission technique du logement) ;
- De préciser notre place dans les commissions mises en place par les collectivités territoriales et l'Etat sur les territoires.

3.2 - L'économie solidaire au service de l'emploi et de la cohésion sociale

Dans un contexte de crise économique et sociale accrue, nos territoires ne peuvent plus compter exclusivement sur les mécanismes classiques du marché pour lutter contre les déficits d'emploi, garantir les solidarités et favoriser l'innovation sous toutes ses formes.

La démarche en matière d'économie solidaire engagée par le département au travers du schéma de développement de l'économie solidaire à 5 ans se propose de répondre aux préoccupations suivantes :

- Favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté par le soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique garant d'un vrai parcours à l'emploi des salariés, en contribuant au développement des territoires et à l'innovation économique et sociale ;
- Inscrire systématiquement la clause d'insertion dans les marchés publics du département et inciter les collectivités locales à développer cet outil concret de rapprochement entre le monde économique et l'insertion ;
- Soutenir le développement d'activités et d'emploi porté par le monde associatifs sur les territoires par le cofinancement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) porté dans l'Oise par la Boutique de Gestion ;
- Accompagner « la fabrique à initiatives régionale » dont le but est de susciter l'entrepreneuriat en coordonnant l'action territoriale. Deux territoires de l'Oise ont été retenus par la région : la ville de NOGENT-SUR-OISE et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- Soutenir le secteur des services à la personne et le développement de cette filière en veillant au partenariat ; secteur de l'insertion par l'économie et monde associatif et privé. Dans ce cadre, le département va poursuivre son partenariat avec l'association URIOPSS afin de mener des projets d'intégration des personnels de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) vers des services d'aide à domicile au moyen d'un parcours de tutorat ;
- Poursuivre un travail de prospective dans le champ de l'agriculture biologique et du développement de circuits courts de proximité.

3.3 - Le développement social local : une approche territoriale des besoins des populations et la construction de réponses de proximité adaptées

L'implantation en proximité des services du pôle solidarité doit nous permettre d'adapter notre intervention aux spécificités des territoires et d'associer à cette adaptation les usagers et l'ensemble des partenaires public et privé.

3.3.1 - Les Pactes Territoriaux de Solidarité (PTS) porteurs de sens pour les citoyens, les professionnels du Conseil général et les partenaires

Les PTS précisent les particularités de chaque territoire et caractérisent les besoins sociaux des habitants dont la finalité est fondée sur **4 objectifs** :

- Mieux répondre aux besoins sociaux des usagers-citoyens ;
- Développer des actions collectives indispensables au mieux vivre ensemble ;
- Mieux prendre en compte les situations de précarité en adaptant nos politiques de soutien et d'accompagnement ;
- Poursuivre l'évaluation des politiques publiques en veillant à la qualité et l'efficacité des services rendus aux habitants.

3.3.2 – Les Pactes Territoriaux Locaux d'Insertion (PTLI), un nouveau mode de gouvernance du Programme Départemental d'Insertion (PDI)

Des PTLI en cours d'élaboration au sein des PTS, vont décliner territoire par territoire des plans d'actions et un mode de gouvernance permettant de répondre aux attentes du département dans l'accompagnement de l'utilisateur dans son parcours d'insertion vers et dans l'emploi. Ils précisent nos modes de coopération avec le monde économique et définissent les engagements, moyens et modalités de coordination de l'ensemble des signataires et acteurs pour une mise en œuvre concertée et coordonnée du plan d'action.

La dimension territoriale des PTLI va contribuer à impulser la démarche de développement social local qui s'engage dans l'élaboration des PTS, avec une redéfinition du partenariat et un soutien attentif aux structures associatives en particulier, déjà fortement impliquées en la matière mais aussi des évolutions en matière d'intervention sociale encore trop axées sur l'action individuelle.

4 – LE LOGEMENT, UNE PRIORITE FORTE ET CONFIRMEE DU DEPARTEMENT

Le logement est au cœur des préoccupations des Isariens. Il est une question-clé en matière de développement des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Le logement ne peut toutefois pas être déconnecté des problématiques liées à l'emploi et aux transports. Ce tryptique emploi / transport / logement sera le fil conducteur des politiques d'aménagement eu égard notamment aux besoins des ménages et à la pression francilienne qui ne s'exerce plus exclusivement dans le sud de l'Oise. Le département mène une action volontariste forte en faveur du logement depuis 2004, pensée en termes de vision stratégique à l'échelle de tout le territoire et d'efforts concrets pour soutenir la création de logements et la réhabilitation du parc existant. Cette intervention doit être menée en lien avec la nouvelle politique conduite par l'Etat. Les politiques nationales vont en effet constituer un cadre important dans la définition des aides départementales. C'est pourquoi le débat sur le logement, le foncier, l'urbanisme et la politique de la ville qui devait avoir lieu en 2012 est ainsi décalé de quelques mois.

4.1 - Soutenir la création de logements et maintenir nos efforts en matière de réhabilitation / rénovation

La complémentarité des actions pour fluidifier le marché est essentielle et l'action départementale doit avoir un effet levier majeur.

L'aide aux bailleurs sociaux via le Fonds Départemental d'Aide en faveur du Logement (FDIL) est saluée par tous à la fois en termes de soutien à l'offre nouvelle et d'amélioration du cadre de vie. Avec une enveloppe de plus de 5 M€ consacrée au FDIL ces dernières années, et qui a atteint 6 M€ en 2012, l'effort du département en direction des bailleurs a été non seulement constant mais en progression. En 2013, le dispositif mis en place en 2004 fera très probablement l'objet de quelques ajustements qui seront déclinés pour répondre aux enjeux actuels.

Quant aux propriétaires et bailleurs privés, les aides existantes seront confortées via la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de l'amélioration du parc privé.

Les contraintes et difficultés de plus en plus fortes, notamment en matière d'énergie, conduisent le département à impulser une démarche nouvelle pour répondre aux besoins des ménages.

Parallèlement, le Conseil général poursuivra la politique menée dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine (PRU). Il continuera à intervenir sur l'ensemble des neuf quartiers concernés dans le respect des engagements financiers actuels et au fur et à mesure de l'avancement des projets.

4.2 – Le Plan Départemental de l'Habitat, un outil pour l'avenir

Soucieux de penser une action à moyen-terme, le département a lancé l'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Outil stratégique, le PDH confirme l'engagement du département dans un secteur où les acteurs sont multiples et les besoins variés, voire spécifiques. Face à une crise économique qui frappe de nombreuses familles et à un marché du logement durablement sous tension, les enjeux sociaux sont importants qu'il s'agisse de la lutte contre la précarité énergétique ou de la capacité des bailleurs sociaux à répondre à une demande toujours plus forte. Le lien entre PDH et PDALPD (Plan Départemental d'Actions en faveur du Logement des Personnes Défavorisées) est donc essentiel.

Les enjeux mis en lumière par le diagnostic du PDH montrent à quel point le parc social et le parc privé sont complémentaires. Cela a été confirmé lors des conférences territoriales qui se sont tenues en mars 2012 et lors desquelles les spécificités propres à chaque territoire ont été débattues.

Après la phase de diagnostic, des orientations sont en cours de définition. Les réflexions portent à fois sur des axes stratégiques et sur des objectifs quantitatifs en matière de production.

L'objectif de relance de la production globale de logements doit contribuer à rééquilibrer offre et demande, donc accroître localement la maîtrise des prix de l'immobilier, la rotation dans le parc social, laquelle doit faciliter les sorties de résidences spécialisées, mettre en concurrence le parc privé dégradé...

Néanmoins cette capacité de relance de la production suppose que l'on dépasse un certain nombre de contraintes foncières et financières. Le dépassement de ces contraintes tient essentiellement dans la mobilisation des acteurs départementaux et locaux, et dans l'articulation des actions menées au niveau départemental et local par l'Etat, le Conseil général, les intercommunalités et les communes.

Plusieurs scénarii seront proposés après prise en compte de la nouvelle politique du logement mise en place par le gouvernement AYRAULT.

B - LE DEPARTEMENT, BOUCLIER TERRITORIAL

La mobilité croissante des populations, le mélange entre populations urbaines et rurales, le développement de l'administration électronique et des services en ligne, le retrait de l'Etat des territoires, sont autant d'éléments qui doivent guider nos choix en terme d'équilibre territorial.

LA MOBILITE : 1^{ER} ENJEU DU DEVELOPPEMENT DE L'OISE

1 – REPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITE CROISSANTE DES ISARIENS

1-1 – Promouvoir les transports collectifs

Dans un département où chaque jour les Isariens parcourent en moyenne 30 km, les transports sont une préoccupation quotidienne.

La majorité départementale a pris dès 2004 la mesure des enjeux liés à la mobilité, tant pour le développement économique, l'accès à l'emploi, aux établissements scolaires ou encore à l'accueil touristique de notre département.

Nous concevons, par nos choix, une politique de mobilité résolument solidaire qui offre des solutions tant à proximité et vers les grandes agglomérations que dans les zones rurales.

Avec le syndicat mixte des transports en commun dont le Conseil général a été l'initiateur et qui regroupe toutes les autorités organisatrices de transports du département ainsi que la région Picardie, des projets très innovants ont vu une réalisation très concrète. C'est ainsi que les grandes étapes se déclinent à un rythme soutenu.

- 2005 – **SMTCO** – Création à l'initiative du Conseil général d'un syndicat mixte de l'Oise (SMTCO) qui regroupe tous les opérateurs de transports pour coordonner les moyens.
- 2008 – **Mobilité solidaire** - Mise en place d'un transport à la demande pour les personnes handicapées.
- 2008 – Mise en ligne d'un site de **covoiturage**.
- 2009 – **Mobilité pour tous** – mise en place d'un tarif unique à 2 € pour les trajets par car.

- 2010 – Lancement du **SISMO** – Système Intégré des Services à la Mobilité de l'Oise.
- 2010 – Ouverture de l'agence **Oise mobilité** à BEAUVAIS.
- 2011 – Ouverture du site internet dédié à la mobilité **www.oise-mobilite.fr** avec calculateur d'itinéraire multimodal intégrant le covoiturage.
- 2011 – Chaque Isarien peut s'abonner aux informations et alertes SMS sur les transports en commun et sur la circulation routière dans l'Oise.
- 2011 – Installation dans tous les cars d'un système d'annonce sonore et visuelle informant du nom du prochain arrêt avec l'heure réelle d'arrivée.
- 2011 – Le **Pass Oise Mobilite** : Mise en place d'une carte/titre de transport sans contact commun à tous les opérateurs de transport dans l'Oise.
- 2012 – Déploiement de 160 **panneaux d'informations voyageurs** dans les principaux arrêts et pôles d'échanges du département.

Chaque jour, le site Oise-mobilité.fr que nous avons créé et qui offre un calcul d'itinéraire unique en France combinant tous les modes de transports (marche à pieds, vélo, voiture, car, train, covoiturage,...), est consulté par plus de 3.000 personnes en faisant ainsi l'un des sites de service public le plus consulté dans l'Oise.

1-2- Favoriser et aider au covoiturage

En 2013, nous avons décidé de poursuivre notre action en faveur de la mobilité en développant non seulement les infrastructures nécessaires aux déplacements mais aussi les transports en commun et en favorisant le covoiturage.

En effet, le covoiturage correspond à une tendance de fond et à une demande forte des Isariens. Précurseur dans ce domaine, le département avait dès 2008 mis en place, avec le SMTCO le site oise-mobilite.covoiturage.fr et force est de constater que ce mode de déplacement, auto-stop des temps modernes, remporte un succès de plus en plus grand. Ainsi, le nombre d'inscrits a évolué de plus de 11% par an depuis 2008.

En favorisant, le covoiturage, nous réduisons le coût des transports pour nos concitoyens tout en ayant une action sur l'environnement. En effet, le taux d'occupation des véhicules particulier est faible : 1,1 personne en moyenne. Les marges de progression sont donc significatives.

Le covoiturage permet de réduire le nombre de véhicules sur les routes et donc de :

- Limiter les zones de congestion ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Partager des frais de transports dans un contexte de renchérissement du coût des carburants ;
- Créer du lien social.

Dans cet esprit, nous avons créé un arrêt de car sur le nouveau parking de covoiturage de la gare de péage de CHEVRIERES sur l'autoroute A1. Cet arrêt sera desservi par la ligne express COMPIEGNE / SENLIS combinée à la ligne CREIL/SENLIS/ROISSY.

Par ailleurs, nous allons mettre en place à proximité des axes les plus circulés un réseau de points *rendez-vous covoiturage* facilitant le stationnement.

1-3 – Maintenir la gratuité des transports scolaires : une mesure forte pour préserver le pouvoir d'achat

La loi attribue au département la compétence de l'organisation des transports interurbains collectifs scolaires et commerciaux.

C'est ainsi que nous avons mis en place un dispositif qui permet de transporter plus de 56.000 élèves de la maternelle au lycée et plus de 1 million de passagers commerciaux (en hausse de 30% depuis 2008).

Alors que la plus grande majorité des départements a renoncé à la gratuité des transports scolaires, **nous faisons le choix de maintenir cette gratuité**. C'est une économie de plus de 1.000 € par enfant et par an que nous offrons ainsi aux familles.

Pour maintenir cette gratuité, nous allons utiliser les outils que nous avons mis en place dans le cadre du SISMO qui nous permettent de mieux connaître la fréquentation ligne par ligne et à chaque horaire, afin de proposer des mesures de rationalisation et d'optimisation dans un objectif clairement affiché de développement des transports en commun.

Plusieurs pistes sont d'ores et déjà envisagées :

- Apprécier la fréquentation réelle ;
- Réviser plus fréquemment les circuits ;
- Rénover la procédure d'inscription aux transports scolaires pour mieux connaître les utilisateurs ;
- Négocier avec les établissements scolaires les horaires d'ouverture afin de mieux rationaliser les moyens de transport et les circuits ;
- Envisager de déclencher pendant les vacances scolaires les circuits non utilisés seulement sur réservation ;

- Encourager l'utilisation des transports en commun plutôt que la voiture individuelle.

1-4- Accélérer la mise en accessibilité des cars pour permettre la mobilité de tous

L'accessibilité des cars est un des éléments incontournables du parcours de mobilité des personnes handicapées.

Dans le cadre du SISMO, nous avons déjà équipé tous les cars du Conseil général par un système d'annonces visuelles et sonores des arrêts.

Nous avons décidé d'accélérer la mise en accessibilité des cars dont les nouvelles générations sont pré équipées.

12 lignes de transports interurbains sont identifiées comme prioritaires dans le schéma directeur d'accessibilité que l'Assemblée départementale a approuvé en 2010 et seront réalisées d'ici 2015 ; mais nous souhaitons autant que possible étendre l'accessibilité aux autres lignes du réseau interurbain.

1-5- Poursuivre la modernisation des réseaux de déplacements et la mise en œuvre du plan routier pluriannuel

La Trans'Oise aura atteint en cette fin d'année 2012, 80 km de long. Désormais, BEAUVAIS et CLERMONT sont reliées par cette voie de circulation douce qui connaît une fréquentation remarquable et régulière. C'est aussi le cas de SENLIS et PONT SAINTE-MAXENCE. Les chemins de halage aux abords des canaux ont été aménagés et permettent maintenant de relier la Somme et l'Aisne à NOYON.

En 2013, son déploiement va se poursuivre pour finaliser notamment la liaison entre PONT SAINTE-MAXENCE et CHOISY AU BAC. Une première tranche de la section BEAUVAIS / GOURNAY sera engagée après obtention des autorisations environnementales, tout comme la poursuite vers l'est de Clermont pour rejoindre à terme les marais de SACY et PONT SAINTE-MAXENCE

Par ailleurs, conformément au schéma directeur des circulations douces, le département continuera à accompagner les collectivités porteuses de projets de voies douces.

Concernant le plan routier à 15 ans, nous sommes plus que jamais déterminés à construire les infrastructures permettant de rattraper le retard accumulé dans ce domaine. Comme nous nous y sommes engagés dès 2004, nous avons mené des études et procédures complexes pour plus de 18 grands projets dans un contexte réglementaire en forte mutation.

D'ores et déjà, les opérations suivantes ont été mises en service :

- RD 1001 - accès au SDIS pour 790.000 € ;
- RD 1330 - Carrefour AUMONT-APREMONT pour 3,8 M € ;
- RD 1330 – carrefour de la Faisanderie pour 1,5 M € ;
- RD 1016 /540 – Carrefour de NEUILLY-SOUS-CLERMONT pour 5,4 M€.

Les opérations suivantes sont en travaux en 2012 et se poursuivront en 2013 :

- NEUILLY EN THELLE (7 M€) ;
- RIBECOURT NOYON (100 M€) ;
- Déviation de THOUROTTE (4 M€) ;
- Liaison BRESLES – BAILLEUL (10,5 M€).

Aujourd'hui 4 autres projets bénéficient d'une DUP. Les 3 premiers verront un commencement d'exécution l'année prochaine :

- Déviation de TROISSEREUX (100 M€) – Lancement en 2013 du contrat de partenariat public privé ;
- Contournement de l'aéroport de BEAUVAIS (5 M€) ;
- Déviation de TRIE-CHATEAU (25 M€) – Construction de l'ouvrage d'art sur la voie ferrée sous réserve de l'accord du conseil national de protection de la nature ;
- Déviation de MOUY (19 M€).

10 études sont en cours, elles concernent :

- Liaison RN 31/RN 2 – Déviation de la vallée de l'Automne ;
- Liaison A16 / A29 ;
- Liaison CREIL / CHAMBLY ;
- Mise à 2x2 voies RD 200 et RD1330 ;
- RD 927 déviation AMBLAINVILLE / MERU ;
- RD 1017 déviation de LA CHAPELLE EN SERVAL ;
- RD 62 déviation de MOGNEVILLE (dossier DUP déposé) ;
- RD 932 Contournement de NOYON ;
- RD 1017 – Carrefour de la Pierre Blanche.

En plus des grands projets précédemment évoqués, nous maintiendrons en 2013 nos efforts en termes d'entretien du patrimoine existant et notamment des ouvrages d'art et les études sur les autres grands projets seront poursuivies.

Dans le même temps, pour dégager des marges de manœuvre et optimiser les opérations, nous avons une démarche d'innovation en technique routière : recyclage, régénération de chaussée ; plusieurs expérimentations sont en cours.

1-6 - Ouvrir le transport de marchandises sur les voies d'eau du département

Le département par son action en faveur du développement des voies d'eau entend affirmer une volonté forte de soutien à l'économie tout en favorisant une alternative au transport de marchandises par voie routière.

Ainsi, nous réaffirmons notre **profond attachement au projet de Canal Seine-Nord Europe** car il s'agit d'un projet de développement majeur pour notre département et au-delà toutes les régions du nord de la France durement touchées par la crise. La création de l'ouvrage lui-même et de nouvelles zones portuaires de marchandises mais également le développement d'activités touristiques doit permettre la création de plusieurs milliers d'emplois.

Sans attendre la concrétisation de ce projet, le département s'est engagé, à travers le **syndicat mixte du port fluvial de LONGUEIL-SAINTE-MARIE** dont il assure la présidence, dans la construction du premier port fluvial d'importance dans l'Oise qui sera, à terme, tri-modal, gage de son développement.

Les travaux ont débuté en septembre 2012 et le port sera mis en service en 2013. 17 M€ ont été investis pour ce projet grâce à un fructueux partenariat avec la communauté de communes de la Plaine d'Estrées, l'ARC, la région Picardie, l'Etat français et la commission européenne.

D'ores et déjà et pour être opérationnel dès la fin des travaux, les futurs exploitants ont été désignés soit le groupement MARFRET /SOMAP pour le port de containers et CEMEX pour le port de granulats avec des prévisions d'activités respectivement de 20.000 containers et 280.000 tonnes de granulats dès 2018 et plus du double après l'ouverture du canal Seine- Nord soit l'équivalent de près de 70.000 camions par an.

Au-delà de ces 2 projets le département suit aussi, à côté de ses partenaires, le projet de mise à gabarit européen de l'Oise (MAGEO) qui permettra le trafic de péniches à 2 niveaux de containers et augmentera la capacité d'échanges avec les ports de PARIS, de ROUEN et du HAVRE puis après mise en service du canal Seine-Nord Europe, les ports du nord de l'Europe.

2 – SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

2.1 – Favoriser les projets communaux et intercommunaux

Depuis 2004, le département a renforcé de façon continue l'aide apportée aux communes avec un volume d'autorisations de programme qui est passé de 33 M€ en 2004, à une moyenne de 45 M€ ces dernières années, et un volume de crédits de paiement qui a atteint une hauteur exceptionnelle de 70,8 M€ en 2011.

Ces inscriptions significatives au budget départemental sont la manifestation concrète de la volonté de soutenir l'échelon territorial de proximité que constituent les communes et leurs groupements, au bénéfice de l'ensemble des Isariens.

2013 ne fera pas exception et l'année prochaine encore le département réaffirmera, y compris budgétairement, la priorité accordée à l'aide à l'investissement des communes. C'est une priorité pour le développement du territoire mais également pour les Isariens.

Afin d'optimiser l'effet levier de notre dispositif d'aides aux communes et gagner en proximité, les modalités d'attribution des aides départementales seront adaptées et priorisées.

Il s'agira à travers ces évolutions d'accentuer notre intervention sur les projets les plus pertinents à la fois au regard de nos propres priorités et au regard de la structuration de notre territoire. L'objectif est que l'examen des dossiers d'aides aux communes, par des mesures simples, aille vers plus de proximité et donne plus de lisibilité à nos interventions.

Un dispositif d'appel à projets auprès des collectivités, dans les domaines prioritaires définis par le Conseil général, pourra être développé, à l'instar de ce qui est pratiqué pour les Equipements Sportifs de Proximité (ESP) et de ce qui va être instauré pour le Très Haut Débit.

2.2 – Des outils de développement innovants et performants

L'EPFLO, Etablissement Public Foncier Local de l'Oise constitue un outil au service des élus locaux pour mobiliser le foncier et apporter une réponse opérationnelle à l'important déficit en logements de qualité et accessibles à tous. Il se veut également être facilitateur dans l'émergence de projets de développement économique à l'échelle départementale.

Quelques chiffres :

- un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2009-2013 de 54,3 M€ dont près de 46 M€ déjà engagés,
- une intervention devant générer la production de 2.400 logements au titre du PPI 2009- 2013,
- outre le département et la région Picardie, 52 adhérents au 11 juillet 2012 (14 EPCI et 38 communes adhérant de façon isolée),
- un périmètre d'intervention couvrant 423 communes (395 isariennes et 28 axonnaises) représentant une population de 624.45 habitants, dont 571.304 Isariens (71,02 % de la population légale de l'Oise au 1/1/2012) et 53.241 axonnais),
- 26,4 M€ d'acquisitions réalisés depuis 2007 au 30 septembre 2012.

En lien avec le futur PDH auquel l'EPFLO est largement associé, et avec l'ensemble de ses membres, l'année 2013 sera consacrée à la préfiguration du second PPI qui couvrira la période 2014-2019.

A l'instar de l'adhésion de l'Agglomération du Soissonnais se posera également la question de la mutualisation de l'outil avec les communes, EPCI, et les départements de l'Aisne et de la Somme, s'ils le souhaitent, à l'appui des réflexions engagées sur ces territoires.

La centrale d'achat public de l'Oise, CAP'Oise, est fortement montée en charge à l'occasion de son premier exercice plein de 2011, lors duquel plus de 6.900 bons de commande (hors denrées alimentaires) pour plus de 31 M€ ont été traités. Il faut rappeler que CAP'Oise fut une création à part entière, n'ayant bénéficié d'aucune reprise d'une quelconque activité antérieure. L'exercice 2013 sera marqué par la poursuite de son renforcement engagé sur 2012, tant commercial qu'administratif et financier. A ce jour, CAP'Oise a créé 11 emplois permanents. La mise en œuvre du marché bâtimentaire, la progression amplifiée des marchés de travaux routiers et l'exploitation de la cuisine centrale de LIANCOURT devraient constituer de nouveaux points d'appui de la croissance de la première centrale d'achat public de collectivités territoriales en France, au bénéfice de l'ensemble des collectivités isariennes. Par ailleurs, des perspectives d'une inter-départementalisation picarde semblent se dessiner.

L'ADTO, transformée en Société Publique Locale et dénommée **Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise**, exerce ses missions sous cette forme depuis le 1^{er} mai 2011.

L'activité de la société et son chiffre d'affaires ont augmenté de manière importante de près de 30% entre 2010 et 2011. Alors qu'au départ, son activité était essentiellement orientée dans les domaines de l'eau, de l'assainissement (réseaux et stations), de la voirie et des constructions publiques, elle s'est élargie à l'ensemble des fonctions d'assistance en matière d'urbanisme, de gestion des cantines, de locaux périscolaires et de diagnostics sécuritaires. La demande des collectivités porte maintenant sur tous les actes de la vie quotidienne des communes.

Quelques chiffres :

- 380 actionnaires représentant 605 communes,
- un chiffre d'affaires des travaux gérés de 450 M€,
- 685 opérations,
- 70 délégations de service public,
- 90 rapports sur le Prix et la Qualité du service.

La SAO, Société d'Aménagement de l'Oise, réalise quant à elle des opérations d'aménagement emblématiques pour le département, telles que le port fluvial de LONGUEIL SAINTE-MARIE, la Commanderie à NOGENT-SUR-OISE, la ZAC des Marettes à CLERMONT, et des opérations d'équipements publics (centres aquatiques, gymnases, gendarmeries....).

Comptant aujourd'hui 40 actionnaires (le département, 3 communautés d'agglomération, 13 communautés de communes, 20 communes et 3 syndicats), la SAO assure la maîtrise d'œuvre déléguée de 34 opérations.

Elle assure également les études de faisabilité ou pré-opérationnelles, dans le cadre de mandat d'études, pour le compte de 32 de ses actionnaires.

Au total, les contrats qu'elle suit génèrent un montant d'investissement de 106 M€.

2.3 – Priorité au très haut débit / un déploiement en deux phases

Depuis 2004, le Conseil général de l'Oise mène une politique numérique volontariste en faveur de tous les Isariens. *Aussi, après avoir achevé la couverture totale du haut débit, a-t-il décidé, à l'unanimité, de réaliser une nouvelle étape, encore plus ambitieuse, pour que chaque citoyen accède cette fois au très haut débit par la fibre optique.*

Le **programme haut débit** a été porté par la délégation de service public confiée à TélOise, complété par un programme de 47 NRA zone d'ombre et une aide à l'équipement satellite pour les quelques 380 lignes de téléphone qui restaient marginalement inéligibles. Au final, cette étape fut une réussite. L'Oise est à ce jour l'un des départements les mieux desservis en aDSL (l'internet par le fil de téléphone) et tous les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) majeurs y sont présents. C'est le résultat d'une volonté affirmée de garantir aux Isariens, hors de toute obligation juridique, un « service universel » du haut débit, autrement dit un accès à Internet avec un débit au moins égal à 512 Kb/s (minimum garanti), qu'ils soient en ville ou en campagne.

Le projet du très haut débit s'impose dorénavant afin de faire face à la forte montée de la demande sociale pour bénéficier de nouveaux usages (triple-play, e-commerce, réseaux sociaux, films et TV haute définition, télésurveillance, e-formation, e-santé...), lesquels exigent de plus en plus des débits importants, mais aussi symétriques (même vitesse de transfert à l'envoi qu'à la réception des données), et pour anticiper l'avenir sur les besoins futurs dont l'avènement ne tardera pas. Le très haut débit, comme l'a été le haut débit, est un sujet qui intéresse l'aménagement du territoire, son attractivité tant pour les entreprises et l'emploi que pour les particuliers dans leur choix de la localité de résidence.

Ce projet s'inscrit dans le droit fil du récent passé et organise un saut quantitatif et qualitatif au profit de tous.

Il s'appuie sur les acquis du haut débit, tout en améliorant considérablement ceux-ci :

- Son réseau de collecte (la « dorsale », les « autoroutes » reliant chaque commune du département) s'appuie sur les 1.100 km de fibre optique déjà réalisés pour le haut débit (raccordement optique des répartiteurs ou sous-répartiteurs de téléphone) et y ajoute près de 1.400 km complémentaires ;
- Le nouveau standard décidé pour l'Oise est de 100 Mb/s ; il pourra évoluer quasi sans limite dans le temps, sauf celle des progrès en performance des éléments actifs ;
- L'option retenue est celle du « tout FTTH » ou « Fiber To The Home » ; c'est la fibre jusqu'à la maison / l'abonné ;
- Le FTTH garantit techniquement un débit identique à tous les abonnés à Internet quel que soit son lieu géographique, ce que ne permettait pas l'aDSL.

Le projet concerne tout le territoire départemental sauf les « zones AMII » que les opérateurs privés ont réclamées.

Son niveau d'investissement important - 265 M€ - appelle un phasage pertinent ainsi qu'une mutualisation de l'effort financier avec les communes et les communautés de communes intéressées. Ces deux conditions sont d'ailleurs liées.

Il se déroulera sur 10 ans (2013-2022), en deux phases quinquennales, pour aboutir à la construction de 278.500 prises FTTH.

La première phase (157.000 prises) s'attache à réaliser en priorité le nouveau réseau dans les zones où l'ADSL actuel ne permet pas à tous d'accéder au triple-play (les « lignes grises » de l'ADSL). Cette réponse à la demande sociale est dans le même temps un gage de réussite du basculement des abonnés vers le FTTH.

L'ampleur et le rythme de construction du réseau amènent à en souligner sa dimension industrielle. La seule réalisation de la nouvelle boucle locale de desserte, en fibre optique, au lieu et place de la boucle cuivre du téléphone, induira plus de 10.000 km de fibre supplémentaires.

Pour plusieurs raisons, la construction du réseau très haut débit (THD) s'effectuera sous maîtrise d'ouvrage publique (MOP), tandis que sa maintenance, son exploitation et sa commercialisation seront en revanche confiées à un délégataire (délégation de service public).

Etant donné les enjeux, le très haut débit est une nouvelle histoire qui ne peut être que partagée dans la définition des programmes annuels de construction du réseau, dans l'effort financier et dans la responsabilité politique des élus locaux.

Le respect des programmes annuels de déploiement dépendra de l'adhésion volontaire des communes et communautés de communes au projet.

La participation financière de ces collectivités sera limitée à 370 € HT par prise à réaliser sur le territoire concerné.

Il relève, dans ces conditions, de la responsabilité politique de chaque commune ou communauté de communes de voir ses citoyens et entreprises bénéficier ou non de cet aménagement d'avenir. Ce réseau est à ce jour de la même importance que, d'antan, celui de l'électricité ou de l'eau potable... à chacun d'arbitrer parmi les priorités qu'il jugera les plus utiles et porteuses pour le futur de la localité et la satisfaction de ses habitants et entreprises.

Sur ces bases, le **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)** sera constitué début 2013 au plus tard permettant à toutes les communes de s'associer à l'opération. Une fois créé, le SMOTHD va se substituer de droit au département dans les procédures qui auront été lancées.

Le département entend contribuer à l'effort d'investissement de construction du réseau par un financement annuel de 8 M€, en complément de la participation de la région (4 M€), de l'Etat et de l'Europe, ce qui autorise ce niveau bas de contribution des collectivités locales.

A ce stade, il est essentiel d'insister sur le fait que la programmation du déploiement et le rythme de la mutualisation vont de pair.

L'accent a été mis, dans la définition des programmes annuels proposés aux collectivités locales, sur les possibilités à donner au réseau de trouver au plus tôt son retour sur investissement.

Deux lignes directrices ont ainsi présidé :

- Débuter par les prises les moins coûteuses (en termes relatifs, c'est-à dire celles notamment peu éloignées du réseau TêlOise actuel) ;
- Respecter des conditions de réalisation par plaques :
 - Les FAI ont des impératifs de commercialisation qui conduisent à admettre que le nombre de prises à disposition des abonnements aux services de très haut débit doit, d'une part, s'avérer suffisant (de 3.000 à 5.000 prises au minimum) et, d'autre part, s'étendre sur un espace géographique continu ;
 - D'où une commercialisation, par suite une réalisation, par « plaques » dites homogènes.

Ainsi, non seulement les communes doivent se porter volontaire au projet et y contribuer financièrement, mais elles doivent dans le même temps collectivement mobiliser celles d'entre elles dont la non venue viendrait compromettre les plaques et donc le projet local : Cet élément est primordial : nombre de projets sont restés lettre morte, alors même que les investissements furent réalisés, et ce faute de venue des FAI sur le réseau (la fibre optique est restée « non allumée »...).

3 – CONTRIBUER A LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

3.1 – Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Chargé de prévenir, protéger et secourir les personnes, les biens et l'environnement, les sorties de secours du SDIS en 2011 ont porté sur 60.109 interventions, soit une moyenne de 164 par jour.

Les secours aux personnes viennent en tête avec 70,15 %, 6,20 % des interventions sont liées aux accidents sur la voie publique ... Les feux représentent 7,70 %, la destruction de nids d'hyménoptères 2,10 %, les prestations de sécurité 7,7 %, le reste -0,3 %-correspondant malheureusement au lot de fausses alertes.

Ces interventions ont été rendues possibles grâce aux 573 sapeurs-pompiers professionnels et aux 2.473 sapeurs-pompiers volontaires de l'Oise.

Le département prend toute sa part à l'exercice de ces missions avec une contribution annuelle de fonctionnement du SDIS de 29,5 M€.

L'inauguration en 2011, de la nouvelle direction départementale du SDIS financée en majorité par le Conseil général, pour un coût de 26 M€, témoigne de la volonté de notre collectivité de doter les Isariens des moyens les plus modernes pour assurer leur sécurité.

Ce projet, réalisé en 2 ans, a permis en effet de rationaliser l'implantation des moyens indispensables à l'exercice des missions de sécurité.

Le Conseil général en partenariat avec le SDIS permettra la construction d'un nouveau centre de secours sur la commune de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE. La construction de ce projet se déroulera sur deux années. En 2014, le nouveau centre sera opérationnel et inaugurera l'implantation de moyens modernes et indispensables à l'exercice des missions de sécurité sur ce territoire.

3.2 – Les casernes de gendarmerie

Dans l'Oise, le département assure les travaux de construction, de rénovation et d'entretien de la plupart des casernes de gendarmerie.

Cet engagement illustre la volonté du département de faire en sorte que, par son intervention, l'ensemble du département soit doté de gendarmeries modernes afin de couvrir plus efficacement les besoins des Isariens, de contribuer ainsi à leur sentiment de sécurité et de faire en sorte que les familles des gendarmes disposent d'un cadre de vie de qualité.

Le lourd programme de reconstruction des casernes lancé dans les années 1980 a connu une forte accélération ces dernières années.

Après l'achèvement des travaux des casernes de CLERMONT en 2009, de MOUY en 2010, de NOAILLES en 2011, ainsi que le lancement de ceux de la caserne de SAINT LEU D'ESSERENT qui sera livrée en septembre 2013, resteront à livrer les opérations suivantes qui sont actuellement en études :

- Construction de la caserne de BRESLES ;
- Extension-réhabilitation de la caserne de BRETEUIL ;
- Extension de la caserne de LIANCOURT.

3.3 – La sécurisation des routes

Le maintien de l'effort pour sécuriser notre réseau routier s'est traduit par une baisse de l'accidentalité.

Bien que le chiffre des tués soit sensiblement supérieur à celui de 2010, les routes départementales ont enregistré en 2011 un niveau historiquement bas du nombre d'accidents et d'usagers blessés (227 accidents contre 268).

La vitesse étant en rapport direct avec la fréquence et la gravité des accidents, la RD 1016 a fait l'objet d'une mesure d'abaissement de 20 km/h sur une section de plus de 6 km. Sans pour

autant les annuler, les risques de collision et leur gravité devraient baisser sur cet axe majeur et structurant de notre département.

Le programme pluriannuel de résorption des giratoires percés et les études ponctuelles dans les zones d'accumulations d'accidents corporels ont été poursuivis.

Dans le cadre de ce programme, un giratoire a été réalisé en 2012 au carrefour RD 6 / RD 915 à DELINCOURT. L'étude du carrefour RD 3 / RD 981 à LA NEUVILLE-SUR-AUNEUIL est terminée pour une réalisation du giratoire en 2013. Ainsi, à la fin 2013, 6 carrefours seront sécurisés sur les 39 recensés dans le département.

Sur les axes accidentogènes, les carrefours RD 1001 / RD 609 à DIEUDONNE / ANSERVILLE et RD 1001 / RD 49 à CHAMBLY sont en cours de travaux pour une finalisation en 2012. Des études de sécurité sont en cours au niveau des intersections suivantes :

- RD 92 : accès à la nouvelle gendarmerie à SAINT-LEU-D'ESSERENT ;
- RD 105 : carrefour au hameau de COURCELLES (commune de BORNEL) ;
- RD 149 : carrefour à TILLE ;
- RD 151 / RD 538 : CEMPUIS ;
- RD 938 : ANTHEUIL-PORTES ;
- RD 938 / RD 9 : carrefour d'ESSUILES-SAINT-RIMAULT.

C - LE DEPARTEMENT, BOUCLIER ENVIRONNEMENTAL

Engagé dans une démarche ambitieuse et volontaire en matière de développement durable sur son territoire, le département de l'Oise a vu ses efforts récompensés au travers de la reconnaissance nationale de son Agenda 21, labellisé Agenda 21 local France en février 2012 par le ministère de l'Ecologie.

Cette labellisation est également la reconnaissance de la forte mobilisation des forces vives de l'Oise, soucieuses d'un développement durable et solidaire pour le présent et le futur du territoire, et notamment des membres du Conseil du Développement Durable de l'Oise (CDDO).

Nous avons en effet choisi de penser et d'agir différemment pour favoriser un développement social responsable où la coopération et le travail partenarial sont indispensables pour construire les conditions d'un mieux vivre pour tous les Isariens.

Face à l'évolution des besoins du territoire et aux nouveaux enjeux de la société, la responsabilité du département est de proposer, dès 2013, un nouveau programme d'actions de développement durable, au sein d'un Agenda 21 départemental de nouvelle génération, au regard des finalités nationales de développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement de tous les êtres humains et la promotion de modes de consommation et de production éco-responsable.

D'ores et déjà le rapport sur la situation en matière de développement durable qui vous est présenté pour la deuxième fois au cours de notre réunion sur les orientations budgétaires rend compte de l'ensemble de nos actions et de nos engagements.

1 – POUR UNE GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES

Au-delà du CDDO et de l'Agenda 21, le département poursuivra ses nombreuses actions en matière d'environnement et de développement durable.

Tout d'abord en matière de **sensibilisation et d'éducation à l'environnement**, avec le soutien aux associations œuvrant en la matière. Cet accompagnement, qui se déroule depuis de nombreuses années, permet des partenariats durables renforcés, comme celui qui nous a conduits en 2012 à une convention pluri-annuelle avec les Ateliers de la Bergerette.

C'est chaque année plus de 350.000 € qui sont ainsi versés aux différentes associations, dans le cadre des subventions de fonctionnement aux associations ou dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Environnement (FDE).

Préservation et maintien des milieux naturels continueront de constituer des priorités qui seront mises œuvre par la poursuite de l'application du schéma départemental des Espaces Naturels (SDENS) adopté en 2009.

Pour mémoire, ce SDENS a identifié :

- 68 sites ENS d'intérêt départemental,
- 179 autres ENS d'intérêt plus local,
- 16 Grands Ensembles Naturels Sensibles favorisant la prise en compte des continuités écologiques.

Ce schéma a défini pour ces zones un programme d'actions sur 10 ans. De plus, de nombreuses coopérations se sont développées dans ce cadre, tant avec les partenaires historiques (le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, le Parc naturel régional Oise Pays de France, le Conservatoire Botanique National de BAILLEUL ...) qu'avec les propriétaires d'espaces publics ou privés.

Parallèlement au suivi et à l'application de ce schéma, les espaces naturels du département seront valorisés par la **gestion, en régie, des propriétés départementales du Marais de SACY et du site forestier départemental d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE** (massif de THIESCOURT) en s'appuyant sur le contrat Natura 2000 pour SACY et sur le plan de gestion défini en 2011 par l'ONF pour le massif de THIESCOURT.

Soutien aux ENS, au PNR, gestion des sites départementaux, c'est au total plus de 2 M€ qui ont été consacrés aux ENS en 2012 (1,5 M€ en fonctionnement et 580.000 € en investissement).

La **protection de la ressource « eau »** est une problématique sur laquelle le département a apporté plusieurs types de réponses.

En premier lieu une réponse technique avec l'accompagnement de nombreuses collectivités par le SATESE, le SATEP et la CATER.

En second lieu, par un soutien financier conséquent aux stations d'épuration (construction, réhabilitation...), aux réseaux, mais également à la protection des captages.

Ainsi, de janvier à septembre 2012, 117 subventions concernant des dossiers d'assainissement ont été accordées pour un montant total de 6,2 M€ ainsi que 49 subventions pour des projets d'alimentation en eau potable pour un total de 2,5 M€.

Enfin, depuis 2004, outre sa participation à l'Entente Oise Aisne et à l'Institution Interdépartementale de la Bresle, le Conseil général a contribué directement à l'entretien,

restauration et à la lutte contre les inondations de plus de 1.000 km sur les 2.500 km de rivières du département, pour un montant total de près de 3,6 M€.

En 2013, des priorités seront définies afin d'optimiser ces efforts, seul ou en complément des Agences de l'Eau.

La sensibilisation des Isariens, l'accompagnement aux initiatives visant à promouvoir la **réduction et la valorisation des déchets**, quel que soit le porteur de projet (collectivités, associations) continueront à constituer des priorités en 2013 à la fois dans le cadre du soutien de projets spécifiques associatifs et dans le cadre de l'aide aux communes.

Parallèlement, le département a mis en place un **observatoire des déchets** qui mesurera régulièrement l'ampleur des efforts consentis par les Isariens.

De plus, soucieux de se conformer aux nouvelles exigences règlementaires du Grenelle de l'environnement, le département s'engagera en 2013 dans l'élaboration du son **Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des activités du BTP**. Il entamera également une réflexion sur la future révision de son PDEDMA qui deviendra un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND).

Enfin, notre département a amorcé toute une série d'actions en 2012 visant à la promotion d'une consommation raisonnée en énergie.

Il a ainsi réalisé le bilan carbone de son patrimoine et de ses services en 2012. Suite à cette étude, un plan d'action climat énergie est prévu pour la fin d'année 2013 en lien avec le schéma régional Climat, Air et Energie.

La performance énergétique est par ailleurs, au cœur des réflexions actuelles sur notre politique du logement.

2 – GARANTIR LE CADRE DE VIE DES ISARIENS

Parce que le cadre de vie est un enjeu désormais admis par tous et qu'il se compose de plusieurs dimensions précédemment évoquées, l'aménagement, les déplacements, les paysages, le voisinage, le lien social ou encore le logement.

Il s'agit de politiques qui poursuivent l'objectif d'attirer notamment l'implantation de facteurs de production et d'habitants et de développer le tourisme. Elles constituent un facteur de vitalité pour notre département.

2.1 – Soutenir l'activité économique

Dans un contexte économique tendu, le Conseil général continue d'impulser une dynamique économique sur le territoire aux côtés de la région, chef de file en matière de développement économique. Développer l'attractivité du territoire reste un défi à relever de façon permanente pour garder un territoire compétitif.

Ainsi en 2012, le département s'est attaché à conseiller, orienter, apporter une aide technique et/ou financière à une quinzaine d'entreprises qui souhaitaient s'implanter ou se développer sur notre territoire ainsi qu'un accompagnement aux entreprises en phase de restructuration, d'adaptation.

Le Conseil général a également apporté un soutien financier non négligeable (plus de 400.000 €) au secteur associatif acteur d'un développement économique sur le territoire (27 associations soutenues hors vie locale), soutien qui sera à poursuivre en 2013 en fonction des projets présentés par les associations.

Afin de faciliter la mise en œuvre des actions de développement économique, la constitution d'une équipe dédiée à ces problématiques est en cours avec pour objectifs :

- d'être un acteur à part entière du soutien aux entreprises ;
- de renforcer les capacités du Conseil général à conseiller les créateurs-repreneurs d'entreprises ;
- de développer une cellule d'observation du monde économique, d'évaluation de nos dispositifs économiques ;
- d'élaborer un dispositif de prospection et de communication envers les entreprises ou acteurs du développement économique.

Débutées en 2012, des **actions majeures sont proposées en 2013** pour renforcer l'attractivité du territoire telles que :

- la création d'un dispositif de soutien aux entreprises de type avances remboursables en plus du soutien actuel d'aide à l'immobilier ;
- l'élaboration d'une politique active et dynamique en matière de création-reprise-développement d'entreprises ;
- la création d'un partenariat avec la chambre de commerce afin d'élaborer une stratégie de marketing territorial partenarial performante permettant de mettre en avant nos zones d'activités, les bâtiments et terrains disponibles sur le territoire et donc de renforcer l'attractivité du territoire ;
- le suivi et l'accompagnement des zones militaires en cours de reconversion (en particulier le site de NOYON sur lequel notre département s'est engagé à parité avec la région à hauteur de 4 M€).

2.2 – Promouvoir le développement touristique

Le tourisme est un des piliers du développement de l'économie isarienne d'une part, grâce à l'existence de multiples points d'intérêts touristiques dans l'Oise et d'autre part, compte tenu du développement du tourisme d'affaires et du tourisme de loisirs (vacances, week-end, court séjour). Près de 10.000 personnes, dont une majorité d'Isariens, occupent un emploi lié au tourisme dans l'Oise, soit 2,21 % de la population active.

Afin de poursuivre le développement touristique et d'encourager la mobilisation de l'ensemble des acteurs, un plan opérationnel d'actions pour le développement de la destination Oise 2012-

2014 a été voté le 15 décembre 2011 et présenté à l'ensemble des acteurs en janvier 2012. Les enjeux de ce plan visent à favoriser des retombées économiques et sociales sur le territoire. Pour rappel, **4 axes stratégiques** ont été définis à savoir :

- renouveler l'attractivité de l'offre touristique isarienne par la modernisation du produit ;
- renforcer la performance de l'accueil dans toutes les composantes de la chaîne de consommation touristique ;
- mobiliser les communautés d'acteurs autour d'une filière touristique professionnelle et innovante ;
- développer une stratégie de communication touristique partenariale, globale et par cible.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, je vous proposerai lors du Budget Primitif de 2013 d'adapter nos aides.

Ces adaptations viseront à sortir d'une stricte logique de guichet pour, a contrario, aider en premier lieu les dossiers s'inscrivant dans nos priorités et favorisant les activités ou hébergements créateurs d'emplois directs ou indirects.

Enfin, pour 2013, la poursuite du soutien financier à Oise tourisme (qui s'élève à plus de 2 M€ depuis plusieurs années), permettra à ce dernier de mettre en œuvre nombre d'actions développées de façon partenariale avec le département et les acteurs touristiques du territoire, à savoir :

- poursuivre l'action de valorisation du territoire comme destination touristique auprès de la population locale ;
- poursuivre le développement de la filière tourisme d'affaire ;
- travailler sur la valorisation de la filière « tourisme de mémoire » à l'occasion du centenaire du premier conflit mondial ;
- engager une stratégie de développement de l'offre du tourisme fluvial, suite à une première rencontre des acteurs en juin 2012 ;
- conforter le positionnement de l'Oise verte et bleue comme un événement départemental majeur et durable ;
- développer le tourisme à vélo en permettant le développement du label « accueil vélo ».

D – LE DEPARTEMENT, PORTEUR D'AVENIRS

1 – DES MOYENS POUR ASSURER LA REUSSITE DE TOUS

De la mise en œuvre de politiques éducatives innovantes à la prise en charge du transport des élèves vers leur établissement, le département place résolument la jeunesse au cœur de ses priorités.

Le Conseil général y a consacré en effet des moyens très conséquents en 2012 :

- Plus de 50 M€ pour les transports scolaires des divers élèves des divers degrés ;
- 36 M€ pour la construction et la maintenance des collèges ;
- 32 M€ pour leur fonctionnement, leur équipement, la restauration scolaire, le soutien apporté aux familles ainsi que pour les actions éducatives, la moitié de cette somme relevant de l'intervention volontariste du département

1.1 - Le collège numérique

Grace aux aménagements entrepris depuis 2004, le collège numérique est devenu une réalité dans l'Oise à la rentrée de septembre 2012.

2012 a vu l'achèvement du programme « Voix-Données-Image » de câblage des collèges publics qui, conjugué à l'amenée du Très Haut Débit dans tous les collèges, permet l'accès aux ressources numériques éducatives dans chaque salle : un partenariat renforcé a été engagé avec la direction académique des services de l'Education nationale de l'Oise pour en assurer la prise en main et un usage optimal par les enseignants.

L'équipement des collèges en matériel informatique, comme en 2012, devra s'inscrire en 2013 dans une logique d'appels à projets, nécessitant une implication forte des équipes éducatives.

L'Ordi60, l'Espace Numérique de Travail (ENT) et la plateforme d'aide aux devoirs constituent les pierres angulaires du développement des usages numériques et des ressources éducatives. Ces dispositifs permettent également d'opérer une plus grande liaison en le collège et les familles tout en renforçant la qualité du travail partenarial déjà engagé avec l'Education nationale.

Fin 2012 et début 2013, l'opération Ordi60 sera à nouveau déployée en direction des élèves entrés en 6ème à la dernière rentrée scolaire (11.500 élèves). Au total près de 80.000 ordinateurs auront été mis à la disposition des élèves et des personnels éducatifs en 5 années.

Une grande nouveauté interviendra qui répondra aux attentes souvent formulées par le corps enseignant puisque l'Ordi60 saison 5 pourra, avec le soutien actif de la direction académique de l'Education nationale de l'Oise, aller au collège pour un travail en classe.

Soucieux de se mettre au service de l'ensemble des enjeux qui en découlent, le Conseil général anime depuis 2009 le portail éducatif Péo60.fr qui se fait l'écho des actions éducatives menées avec le soutien du Conseil général dans chaque collège. Il constitue la porte d'entrée de l'ENT et relaye les usages des outils numériques dans les établissements scolaires. Le site bénéficie d'une moyenne de 7.000 visiteurs par mois.

1.2 - La réussite éducative

Le projet éducatif du Conseil général « grandir, réussir, s'épanouir dans l'Oise » est un des vecteurs majeurs de l'intervention de notre collectivité en faveur des jeunes.

Les actions auxquelles renvoie ce projet en 2013 témoignent toujours de la transversalité de leur mise en œuvre à la fois en interne mais aussi avec l'ensemble des partenaires du Conseil général, en particulier l'Education nationale et l'ensemble des associations isariennes, pour favoriser le développement personnel et la citoyenneté de chaque collégien qu'il s'agisse :

- des projets éducatifs locaux,
- de l'éducation au développement durable,
- du Conseil général des jeunes,
- du travail d'histoire et de mémoire,
- du contrat départemental de développement culturel,
- de l'éducation à la santé ...

et plus généralement des projets éducatifs des collèges soutenus par le département dans le cadre d'une politique à la fois globale et volontariste.

L'éducation à la santé en particulier comporte plusieurs volets, la formation aux premiers secours et des actions d'éducation sur des thématiques plébiscitées par les jeunes collégiens telles que la vie affective et sexuelle ou l'alimentation et la santé, préoccupations qui répondent par ailleurs à nos compétences obligatoires.

Le dialogue renforcé mené en 2012 avec la direction académique des services de l'Education nationale de l'Oise, me permet de vous proposer, dès la présente réunion, un certain nombre d'adaptations relatives à la formation des délégués de classe et à la lutte contre les discriminations ainsi qu'aux séjours avec nuitées des collégiens en France et à l'étranger.

Le Conseil général en accordant des aides à la scolarité pour soutenir les familles renforcera son intervention dès l'année scolaire 2012-2013 en les recentrant toutefois au profit des élèves du premier cycle du second degré, laissant la région exercer ses compétences sur l'apprentissage et le second cycle du second degré.

D'autres interventions favorisant l'autonomie et la créativité des jeunes également mises en œuvre continueront de l'être. Il s'agit de la mobilité internationale et de l'aide au permis de conduire notamment.

L'aide à l'obtention des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) sera revue pour 2013 afin de revaloriser notre participation et donner de la visibilité à notre soutien en l'attribuant sous conditions de ressources, directement aux bénéficiaires.

Enfin, afin de leur permettre de poursuivre leurs études supérieures dans de meilleures conditions financières, les étudiants issus des milieux les moins favorisés et engagés dans un cursus logique de professionnalisation se verront proposer par le Conseil général des prêts d'honneur à travers la création d'un fonds départemental spécifique qui se substituera aux traditionnelles bourses d'enseignement supérieur.

1.3 – Un cadre pédagogique attractif et des investissements maîtrisés

Le maillage de notre territoire en 66 collèges ainsi que le niveau de construction, d'entretien et d'équipement du patrimoine éducatif sont exceptionnels et constituent un facteur d'attraction et un gage de service de grande qualité à la population.

Notre action en faveur de la réussite des élèves se concrétise également par :

- l'adaptation continue des bâtiments scolaires aux besoins pédagogiques ;
- la volonté de donner toute sa place aux élèves porteurs de handicap, d'une part, en accueillant une section d'éducation motrice (SEM) au collège du Marais à CAUFFRY et au collège Jules Verne à LA CROIX SAINT-OUEN, et d'autre part, en étudiant l'accessibilité des bâtiments,

- la réalisation de notre programme d'internats d'excellence : après celui du collège Jean Fernel à CLERMONT et celui du collège Louis Pasteur à NOYON, débiteront en 2013 les

travaux de deux nouveaux internats d'excellence au collège Anatole France à MONTATAIRE et au collège Henri Baumont à BEAUVAIS, de 36 places chacun, profitant également des financements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), au titre des investissements d'avenir,

- la poursuite de notre politique volontariste de construction d'équipements sportifs. Après l'ouverture en 2012 des salles de sports au collège Ferdinand Buisson à GRANDVILLIERS et Abel Didelet à ESTREES-SAINT-DENIS, seront réceptionnées en 2013 celles des collèges Jules Verne à LA CROIX SAINT-OUEN, Henri Baumont à BEAUVAIS et La Rochefoucauld à LIANCOURT.

L'ensemble de cette action est conduite avec le **souci permanent de l'optimisation des investissements et des dépenses** :

- La programmation pluriannuelle des investissements est maîtrisée en liaison avec l'optimisation des capacités d'accueil des collèges (plus de 5.175 places à surface égale) et la gestion de la carte scolaire dont la compétence est partagée avec l'Education Nationale. Bien que les effectifs continuent d'évoluer à la hausse (+ 1,6 %), aucune modification de carte scolaire n'est aujourd'hui nécessaire ;
- La résorption de la dette METP, à elle seule, représente une baisse budgétaire de 6.200.000 € en investissement et de près de 430.000 € en fonctionnement ;
- Les dépenses de chauffage sont circonscrites malgré l'impact sans cesse grandissant du coût des énergies. Les contrats de chauffe, dont le département assure la maîtrise, ont incontestablement permis d'amortir l'impact financier de cette hausse (baisse des consommations de 32 % en 3 ans).

1.4 - La restauration scolaire

En charge de la responsabilité de la restauration scolaire dans les collèges publics depuis 2004, **le département est aujourd'hui le premier restaurateur de l'Oise** avec 3.500.000 repas par an (soit 25.000 repas par jour) au bénéfice en moyenne de plus de 70% des collégiens.

Il mobilise à ce titre d'importants moyens humains :

- 66 services de restauration, dont 50 en restauration traditionnelle, 2 en satellites de restaurants d'EPL, et 14 en liaison froide d'une unité de production ;
- 66 chefs de cuisine, 42 seconds et 6 cuisiniers itinérants (plus le personnel polyvalent).

Parallèlement, l'ensemble du personnel est formé en continu (management, nutrition, HACCP...).

Le personnel TEPL des services de restauration constitue un réel réseau de professionnels et est convié régulièrement à des réunions de partage des connaissances et de savoir-faire sur des thèmes variés :

- la promotion des approvisionnements en denrées produites localement et/ou d'origine Agriculture Biologique ;
- le rappel aux règles d'achats publics (disponibilité de CAP'Oise) ;
- les actions de réduction et de valorisation des déchets ;
- l'accueil de jeunes en contrats d'apprentissage (avec la DRH) au sein des services de restauration.

Le département veille, à l'échelle de tout le territoire, à la cohérence d'ensemble du service de restauration scolaire d'un double point de vue, celui du rapport qualité/prix et celui des difficultés que peuvent rencontrer les familles.

Depuis le 1er mars 2009, un règlement unique pour l'ensemble des collèges publics de l'Oise organise la gestion fonctionnelle et financière des services de restauration et d'hébergement des collèges publics de l'Oise. Sa version révisée pour tenir compte des évolutions et des retours d'expérience entre en application à compter de la rentrée 2012.

Ce règlement détermine le cadrage général des 66 restaurants au sein duquel s'exercent les compétences des cuisiniers sous la responsabilité fonctionnelle et l'autonomie des directeurs d'établissement.

Ainsi, le département accompagne de nombreuses initiatives locales et organise des projets d'animation permettant, tout au long de l'année scolaire, une amélioration de la prestation culinaire pour les convives.

Il s'agit par exemple de :

- poursuivre de la mise en place de buffets de crudités et/ou légumes chauds « à volonté » installés dans les réfectoires ;
- communiquer autour de la Semaine du Goût ;
- renouveler le déjeuner autour d'un menu commun sur le thème « Repas Picard ».

La cuisine centrale de LIANCOURT : Le département a souhaité disposer de sa propre cuisine centrale de production de repas, outil qui constitue également le support de la poursuite d'une véritable politique départementale de nutrition-santé spécialement adaptée aux collégiens.

Cet équipement permet de répondre depuis la rentrée 2012 aux besoins de 13 collèges satellites et de l'internat de NOYON. Ainsi plus de 3.500 repas sont produits et livrés en liaison froide chaque jour par la société ELIOR exploitant de la cuisine centrale et titulaire du marché de service passé avec CAP'Oise (la société payant une redevance d'occupation du domaine public au département).

D'une capacité journalière bien supérieure, la cuisine peut répondre, avec le concours de CAP'Oise, à d'autres besoins du département (demi-pensions traditionnelles en restructuration par exemple) mais aussi à d'autres pouvoirs adjudicateurs publics isariens (les collèges satellites restant prioritaires).

Le fonctionnement quotidien de cet équipement s'effectue en partenariat avec la DEJ et en lien avec les établissements concernés.

Le département poursuit la démarche d'harmonisation tarifaire entreprise depuis 2008 et doit tenir compte de l'évolution des différentes charges liées à la restauration en intégrant les aspects qualitatifs du service servi aux collégiens.

Tenant compte des aides départementales à la restauration scolaire, le prix payé par les familles pour un repas s'établit entre 2,39 € et 3,84 €, soit en moyenne 3,11 €. La convergence tarifaire sera atteinte à la rentrée de septembre 2013.
--

Enfin, soucieux de réduire les difficultés d'accès aux restaurants scolaires et aider les familles éprouvées par les effets de la crise, le département a décidé en juin 2009 la mise en place d'un

fonds social départemental de restauration, détaché de celui des fonds sociaux Etat gérés par les établissements.

Les bénéficiaires en sont les élèves internes ou demi-pensionnaires bénéficiaires d'une bourse nationale de taux 1, 2 et 3. Le nombre d'attributaires a été pour l'année scolaire 2010/2011 de 5.269 élèves boursiers des collèges publics et privés pour un montant de 488.340 € et pour l'année scolaire 2011/2012 de 5.107 élèves pour un montant de 511.379 €.

1.5 - L'éducation et la pratique sportive des jeunes

Le sport, pour le département est également un enjeu important du système éducatif. La pratique sportive, de compétition ou de loisirs, contribue à la construction physique et intellectuelle des jeunes et constitue un facteur déterminant de la structuration de l'identité de chacun au même titre que l'éducation artistique et culturelle.

Avec un quart des Isariens licenciés dans une association sportive, la politique sportive du département répond aux enjeux d'un champ socio-économique structurant pour notre territoire. Le maintien et le renforcement des dispositifs existants placent la collectivité départementale parmi les 5 premiers départements français dans l'effort consenti envers le sport et ses acteurs.

Au cours des dernières années, le département s'est attaché à développer un maillage équilibré du territoire départemental en installations sportives favorisant l'accès de tous à tous les sports et pour répondre aux enjeux d'aménagement des communes.

La construction par le département d'équipements sportifs au sein ou à proximité des collèges (les 5 salles de sports citées supra), le soutien qu'il apporte aux projets communaux et intercommunaux, le programme départemental d'équipements sportifs de proximité – 51 construits de 2006 à 2011 et 14 nouveaux en cours depuis 2012, sous maîtrise d'ouvrage départementale et remis à disposition des communes en sont autant d'illustration.

Enfin, le « coupon sport » vient compléter, depuis la rentrée scolaire 2012, l'action volontariste du département en favorisant l'accès des jeunes aux activités sportives dans le cadre associatif avec une action directe sur le pouvoir d'achat des familles.

2 – GARANTIR L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE

Depuis 2009, deux équipements départementaux : le Musée départemental et le Parc Jean-Jacques Rousseau offrent par leurs projets la possibilité d'inscrire des identités lisibles, porteuses de sens et fédératrices autour de la politique départementale en matière culturelle.

2.1 - Le Musée départemental

Depuis 1997, l'essentiel du Palais Renaissance est fermé au public et le musée ne présente qu'une faible partie de ses collections dans le bâtiment qui surplombe le porche d'entrée et dans trois petites salles qui sont dédiées à l'art et au mobilier du début du 20ème siècle. Des travaux de rénovation ont été entrepris de 1997 à 2003, sans pour autant donner lieu à une réouverture.

Plusieurs projets scientifiques et culturels (PSC) ont été bâtis. Ils n'ont abouti en raison du montant exorbitant des travaux proposés.

Comme nous nous y étions engagés en 2012, une restauration par tranches fonctionnelles a été mise en œuvre pour non seulement nous permettre d'adapter à tout moment la poursuite du projet à nos possibilités financières mais aussi pour viser l'ouverture d'une partie du bâtiment Renaissance fin 2013.

En 2013, nous poursuivrons les opérations de réhabilitation de la salle aux sirènes, des voûtes sous porche, du campanile et des façades.

Le musée départemental verra également en 2013, la poursuite du chantier des collections. Le récolement des œuvres débuté en 2011, s'achèvera en 2014. Certaines œuvres rejoindront alors les réserves du musée dont les travaux se termineront en 2014.

La réouverture du musée départemental se conjugue avec l'adoption d'un nouveau projet scientifique et culturel. Ce dernier permettra de faire redécouvrir au public des œuvres majeures dont celles du peintre Thomas COUTURE selon une nouvelle muséographie. Avec ses nouvelles salles, le musée départemental mettra en valeur la richesse de ses collections. Il entrera dans une nouvelle phase de conquête des publics et rayonnera à sa juste valeur à l'échelle départementale, nationale et internationale.

La réalisation de ces objectifs ambitieux s'accompagne d'une évolution des méthodes de travail autour du PSC et verra la mise en œuvre d'un nouveau projet de service qui coïncidera avec l'arrivée du directeur adjoint du musée en charge de son animation et de sa coordination.

2.2 - Le Parc Jean-Jacques Rousseau

Le département continue d'inscrire le site dans un développement culturel et artistique innovant autour de la philosophie, des arts, des sciences et du paysage.

En 2012 le parc Jean-Jacques Rousseau a été au cœur de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques ROUSSEAU.

La première phase d'un programme de réhabilitation et d'aménagement de plus de 9 M€ a été inaugurée par Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, le 28 juin 2012. Elle concernait la réhabilitation des parcours, des ponts, des fabriques et des paysages.

Les efforts du département pour la restauration, l'aménagement et l'animation de ce lieu patrimonial d'intérêt majeur ont été récompensés le 5 janvier 2012. Le parc Jean-Jacques Rousseau s'est en effet vu décerné le label « centre culturel de rencontre » (CCR).

Cette labellisation a conduit à la création d'une association, le 2 juillet 2012. Elle est la concrétisation d'un partenariat fort entre le département de l'Oise, la région Picardie, l'Etat (représenté par la direction régionale des affaires culturelles de Picardie), l'Institut de France (Domaine de CHAALIS), la communauté de communes du Pays de Valois, le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et Oise Tourisme. Cette association a pour mission de conduire le projet culturel, artistique et pédagogique de la structure.

Par sa singularité le CCR participera ainsi à l'attractivité du territoire, développera des contacts originaux entre publics et création dans un esprit d'exigence et d'innovation.

En 2013, le Conseil général poursuivra la mise en place de l'association Centre culturel de rencontre-Parc Jean-Jacques Rousseau et de son équipe de direction. Le site continuera à être réhabilité et de nouveaux espaces de travail qui accueilleront les premières résidences d'artistes.

2.3 – La médiathèque départementale de l'Oise

Les bibliothèques sont essentielles à l'accès au savoir. Elles jouent également un rôle important dans l'animation culturelle et sociale des territoires ruraux. La médiathèque départementale joue un rôle déterminant en accompagnant la modernisation de son réseau constitué de 254 bibliothèques. En 2013, l'accent sera mis sur l'équipement informatique des bibliothèques dont 46% sont actuellement dotés de postes informatiques.

2.4 - Les autres projets favorisant la découverte de la culture

Au travers de sa programmation culturelle, le Conseil général contribue à l'animation du territoire et à l'accès à la culture sous toutes ses formes. Les manifestations organisées sur l'ensemble du département favorisent une offre culturelle riche et diversifiée, conçue pour plaire au plus grand nombre dans un souci constant d'équilibre. Equilibre entre les disciplines artistiques, entre les zones urbaines et rurales et entre les publics, jeunes et éloignés.

Conscient des bénéfices de l'éducation artistique sur la formation des plus jeunes, le Conseil général s'est engagé depuis 2005 en mettant en œuvre le Contrat départemental de développement culturel (CDDC). Le succès rencontré par ce dispositif est aujourd'hui indéniable. Le CDDC offre un cadre privilégié pour l'expérimentation, la confrontation aux œuvres et la rencontre des élèves avec les artistes et les professionnels de la culture.

Plébiscité par l'ensemble des acteurs, le CDDC rayonne désormais sur le territoire isarien et même au-delà en devenant la référence d'une politique culturelle innovante et originale.

En 2013, l'intégration de nouveaux critères favoriseront l'accès à la culture des collégiens situés dans les zones rurales ou éloignés de l'offre culturelle.

3 - LE DYNAMISME ASSOCIATIF DU DEPARTEMENT, UNE REALITE

Les associations contribuent au lien social, ainsi qu'à la vitalité et au développement de nos territoires, notamment isolés. Nombreuses et dynamiques dans notre département, elles rassemblent près de 100 000 bénévoles. Chaque année, 650 associations se créent dans le département et on dénombre plus de 11.000 associations actives dans l'Oise.

Convaincu de leur rôle essentiel pour le bien-être et la cohésion de la population isarienne, le Conseil général sera de nouveau en 2013 à leurs côtés, et leur apportera son soutien sous différentes formes :

- En maintenant un niveau d'aides élevé, soutien essentiel dans un contexte de crise qui n'épargne pas nos partenaires, en finançant leurs projets au travers de nos différents dispositifs de subventions : contractualisation, vie locale, fonctionnement, vie sportive locale ...
- En mettant à leur disposition les ressources de la direction adjointe à la vie associative et des maisons du Conseil général. Notre ambition est en effet de doter les associations des

meilleurs outils possibles pour gérer et valoriser au mieux leur activité à travers la mise à disposition d'outils dédiés : kits de communication, portail associatifs et outils numériques, guides pratiques, services dans les MCG ou encore lots pour les manifestations ;

- En créant une véritable synergie avec les objectifs que nous fixons à nos politiques culturelles et sportives à l'instar de L'Oise en scènes, de L'Oise Verte et Bleue, de la fête départementale du sport ...
- Et en leur offrant une vitrine au travers des principales manifestations organisées par le département.

4 – ACTIONS EXTERIEURES ET COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération avec Madagascar prendra un nouveau tournant avec le projet important que constitue la réhabilitation du système d'adduction à l'eau potable du chef-lieu communal d'AMBAHIKILY. Parallèlement, le partenariat avec l'AFDI (Agriculteurs Français et Développement International-Picardie) très active à Madagascar se poursuivra dans le cadre de notre soutien conjoint au monde rural et paysan malgache.

La région de KOSICE, en Slovaquie orientale, sera également au cœur de notre action en 2013. Nos échanges privilégieront les aspects culturels et éducatifs, avec la mise en place au musée technique de KOSICE d'une exposition sur notre département, « L'Oise, cœur de France ». En retour, il est prévu de recevoir une exposition sur la région de KOSICE dans l'Oise. D'autres partenariats culturels seront à l'honneur en 2013, KOSICE étant capitale de la culturelle européenne.

Nos échanges avec le Liban se poursuivront également à travers le festival de théâtre des jeunes de ZAHLE et la rénovation du souk de ZAHLE en cours.

Dans le cadre des relations du département avec le BEZIRK de NIEDERBAYERN en Allemagne, des projets d'échanges artistiques se sont mis en place. Ainsi, une exposition commune d'une artiste sculpteur de Basse-Bavière et d'une artiste sculpteur isarienne se tiendra au printemps 2013 dans une chapelle de LANDSHUT ; cette exposition serait ensuite présentée au public isarien l'été suivant au musée départemental.

Notre partenariat actuel avec la Province de RAGUSE nous permettra à coup sûr en 2013 d'envisager d'étendre notre coopération sous l'angle du développement économique et touristique avec un projet de liaison BEAUVAIS – COMISO grâce aux plateformes aéroportuaires de chacune des deux collectivités.

E – POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Les agents de notre collectivité constituent un élément essentiel du fonctionnement du service public départemental. Leurs compétences et leur engagement sont indissociables de la réussite de nos projets et de la qualité des actions quotidiennes et de proximité que nous menons auprès des Isariens.

Notre politique de gestion des ressources humaines, dans un contexte budgétaire contraint, doit s'attacher à la préservation et au développement des femmes et des hommes qui mettent en action le service public départemental. Une telle approche, véritable gestion durable des ressources humaines, reposera sur les priorités suivantes :

1- INSCRIRE L'ENSEMBLE DES ACTIONS RESSOURCES HUMAINES DANS UNE APPROCHE DE « SERVICE RENDU »

La gestion fiable des personnels constitue le socle d'un pilotage des ressources humaines de qualité. Elle suppose une approche carrières exhaustive et réactive, des pratiques homogènes assurant l'uniformité de la qualité de traitement et une parfaite maîtrise des évolutions législatives et réglementaires.

Au-delà, l'ambition pour 2013 sera de développer un véritable service aux usagers du pôle ressources humaines. Cette approche s'appuiera en particulier sur :

- l'individualisation de la gestion des personnels ;
- la mise en place d'un référent pour les cadres ;
- l'instauration d'un délai de réponse minimal ;
- le renforcement de la communication écrite.

Cette évolution suppose une responsabilisation forte de chaque acteur du pôle ressources humaines qui s'appuiera sur : une définition claire des périmètres de responsabilité, l'établissement d'une fonction de contrôle de gestion ainsi que la construction d'un Observatoire des ressources humaines.

2 - ETRE HANDI-ACCUEILLANT

Notre département s'est depuis plusieurs années engagé en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des **agents reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi**.

Plusieurs actions facilitant les conditions de vie, tant professionnelles que personnelles, ont été ainsi progressivement mises en place pour ces agents : aménagement ou adaptation des postes de travail, rémunération pendant le temps de formation lorsqu'il y a un reclassement professionnel, CESU...

Dans l'objectif de **tendre vers le taux légal d'emploi de 6%**, notre collectivité devra opérer un recensement plus exhaustif des travailleurs en situation de handicap, renouveler le conventionnement avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et renforcer le partenariat avec les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

3. GARANTIR LA QUALITE DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

3.1. Mener une politique active en termes de santé

La santé des agents constitue une préoccupation constante de notre administration. Dans cette perspective, le pôle ressources humaines a la responsabilité de conduire la politique de santé sécurité au travail de notre collectivité. Depuis 4 ans, celle-ci se concrétise par un système d'acteurs référents, l'animation d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et la définition d'un plan de prévention. S'y ajoutent des mesures en faveur du reclassement des personnels en incapacité d'assurer leurs fonctions pour raisons de santé.

En continuité de ce qui a été engagé, il est nécessaire :

- de renforcer les moyens dévolus à la politique de santé au travail. La création d'un service de santé est envisagée pour l'année 2013 ;
- d'intensifier les actions de prévention afin de limiter les accidents de travail et les maladies professionnelles : élaboration du Document Unique, constitution de référentiels en matière d'ergonomie et d'EPI, systématisation des fiches de risque par métier... ;
- de favoriser le retour à l'emploi des agents placés en congé de longue durée ou de longue maladie, par des dispositifs spécifiques ;
- d'apporter une attention particulière aux agents TEPLÉ particulièrement exposés aux risques professionnels et dont le taux d'absentéisme, bien qu'inférieur aux moyennes nationales, est supérieur aux taux moyen de la collectivité.

3.2. Offrir les meilleures conditions de travail par notre gestion bâtiminaire

Le patrimoine départemental, composé de 227 sites maillant notre territoire, s'est constitué au fur et à mesure de l'élargissement de nos compétences et selon les opportunités offertes par le marché.

Une gestion dynamique de nos biens immobiliers devrait à terme, tout en améliorant les conditions de travail de nos agents et la qualité de services auprès des administrés, diminuer les coûts de gestion et de location.

C'est dans cette perspective que, tout en continuant à étudier systématiquement le devenir des locaux peu ou pas utilisés pour reloger dans de meilleures conditions des services, et à favoriser l'acquisition à la location, nous avons entamé des discussions avec nos principaux bailleurs pour réajuster les montants des loyers et obtenir le non assujettissement à la TVA.

En parallèle, des opérations d'aménagement conséquentes se poursuivront en adéquation avec nos contraintes financières.

Après l'attention particulière portée en 2012 au **pôle solidarité** (agrandissement des MSF de THOUROTTE, de LIANCOURT, installation du relais de la solidarité, de la MSF et de la mission « autonomie des personnes » dans les locaux réaménagés de l'ancienne caserne Leblond,

location du bâtiment Bayard à COMPIEGNE, réaménagement de locaux des CDEF), au **pôle aménagement et mobilité** (extension du CRD de NOAILLES, livraison des deux nouveaux CRD de RIBECOURT et CREPY EN VALOIS), ainsi qu'aux **pôles ressources humaines, finances et audit, administration générale et à la DCSA** (reconfiguration du bâtiment Hugo et des anciennes archives départementales), le Conseil général poursuit son effort en lançant dès 2013, les travaux de rénovation du bâtiment Bénard à BEAUVAIS, permettant l'accueil dans de meilleures conditions des services centraux de la solidarité et de la direction de l'immobilier et de la logistique, l'extension du CRD de SAINT JUST EN CHAUSSEE et les études pour la construction de la MSF St Jean à BEAUVAIS.

Ces importants travaux bâtimentaires ne sont pas faits au détriment d'autres dépenses plus ordinaires et néanmoins indispensables à la qualité des conditions de vie au travail des agents, tels que le renouvellement du mobilier et du parc automobile, et les prestations de nettoyage des locaux.

4 - RENFORCER L'ATTACHEMENT DE CHAQUE AGENT A LA COLLECTIVITE

L'intégration des agents constitue un élément déterminant pour l'avenir de notre organisation. De la réussite de cette intégration, qui se joue particulièrement à l'arrivée d'un nouvel embauché, mais également à tout moment du déroulement de carrière au sein de la collectivité, dépend en effet pour une large part l'engagement de chacun et son attachement au département et partant la préservation des compétences.

Dans cette perspective, le pôle ressources humaines aura en charge de concevoir un **parcours d'intégration pour l'ensemble des nouveaux entrants** et d'impulser un **dispositif de tutorat** à destination tant de ces derniers que des agents prenant de nouvelles fonctions dans le cadre d'une mobilité interne. Il assurera également, en relation étroite avec la communication interne, le développement d'outils de communication.

La définition d'un parcours professionnel de moyen terme dès le recrutement, dans le cadre d'une politique de mobilité renouvelée et plus incitative, ainsi que la formation constitueront en outre des leviers importants de notre politique de gestion durable des ressources humaines. Dans ce dernier domaine, il sera nécessaire :

- d'optimiser notre partenariat avec le CNFPT ;
- de construire des parcours de formation métiers pour tout agent ;
- d'amplifier le recours à notre réseau de formateurs internes, en l'étendant à de nouveaux métiers.

5- ANTICIPER ET GERER LA RAREFACTION BUDGETAIRE

La maîtrise des dépenses de personnel est un objectif majeur pour 2013. Depuis 4 ans, des efforts importants ont été réalisés afin d'infléchir la croissance des dépenses de personnel, ceci grâce à différentes mesures : évolution du processus de recrutement, règles de gestion plus strictes en matière de remplacements et de recours à des renforts occasionnels, mise en place d'une équipe de gestionnaires itinérants. Ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés.

Dans un contexte financier qui impose la nécessaire réduction des dépenses de fonctionnement, **la croissance zéro des dépenses de personnel est un impératif pour 2013, avec une stabilisation à 127,4 M€.** Tenant compte des hausses structurelles pour 2013, soit 2.110.000 €, liées aux

effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)³, de la réforme de la catégorie B, de la majoration de la cotisation CNFPT, ainsi que de la hausse du SMIC et des cotisations retraite, la stabilisation pour 2013 impliquera obligatoirement plusieurs mesures : contenir la masse salariale, rationaliser les frais de déplacement, corrélérer les inscriptions budgétaires de l'année n avec les crédits consommés en année n-1.

Afin d'assurer une stabilisation pérenne, différents objectifs devront être également poursuivis. Il s'agira, en particulier, de :

- Décliner une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à travers la définition d'un organigramme cible pour l'ensemble de l'administration départementale, une gestion prévisionnelle des emplois et l'analyse des postes vacants ;
- Tendre vers un GVT négatif par une gestion du recrutement orientée vers le rajeunissement des effectifs de catégorie C, à l'occasion des mutations et départs en retraite.

**

Est **annexé** au présent document conformément à notre délibération **106** du **25 octobre 2007** portant approbation du règlement financier, le **Plan Pluriannuel d'Investissement** (PPI).

Ces orientations dont je vous propose maintenant de débattre nourriront la préparation de notre Budget Primitif 2013.

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

³ GVT : somme des effets financiers des évolutions de carrière constatés sur une année donnée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2013**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 28 septembre 2012 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. BOULLAND à M. OGUEZ,
- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DECORDE à M. MARCHAND,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. LEMAITRE,
- M. VASSELE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3122-4, L. 3122-5 et L. 3122-6,

VU les délibérations du **31 mars 2011** et **100** des **19 septembre 2011** et **11 juillet 2012** relatives à la composition et à la fixation des membres de la Commission Permanente,

VU le rapport **1001** du Président du Conseil général et ses annexes :

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL - VICE-PRESIDENTS
SUITES DE L'INSTALLATION DE MADAME BALITOUT**

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes, le groupe UMP – Divers droite s'abstenant :

I – MODIFICATION DE LA LISTE DES VICE-PRESIDENTS

- **FIXE à 12**, conformément aux dispositions des articles L.3122-4, L. 3122-5 et L. 3122-6 du code général des collectivités territoriales, suite aux modifications de l'Assemblée départementale intervenues consécutivement au décès de M. Thierry MAUGEZ et à la démission de M. Patrice CARVALHO élu à l'Assemblée Nationale, le nombre de Vice-présidents dont est composée la Commission Permanente et **POURVOIT** ces postes ainsi qu'il suit :

- 1^{er} Vice-Président : M. André VANTOMME,
- 2^{ème} Vice-Président : M. Gérard WEYN,
- 3^{ème} Vice-Président : M. Georges BECQUERELLE,
- 4^{ème} Vice-Présidente : Mme Sylvie HOUSSIN,
- 5^{ème} Vice-Président : M. Roger MENN,
- 6^{ème} Vice-Président : M. Jean-Paul DOUET,
- 7^{ème} Vice-Président : M. Alain BLANCHARD,
- 8^{ème} Vice-Président : M. Joseph SANGUINETTE,
- 9^{ème} Vice-Président : M. Jean-Louis AUBRY,
- 10^{ème} Vice-Président : M. Patrick DEGUISE,
- 11^{ème} Vice-Président : M. Thierry FRAU,
- 12^{ème} Vice-Présidente : Mme Anne-Claire DELAFONTAINE ;

- **DIT** que ces remplacements entraînent la perte de la qualité de conseillers généraux délégués pour Mme DELAFONTAINE et M. FRAU ;

- **PREND ACTE** que le Président confiera à M. FURET, président de la 5^{ème} commission en charge de la solidarité et du développement social, les solidarités et le développement durable en tant que conseiller général délégué ;

- **ARRETE**, suivant l'**annexe 1**, la composition de la Commission Permanente avec les fonctions que le Président délèguera à chacun des 12 Vice-Présidents ainsi qu'aux 5 conseillers généraux délégués.

II – COMMISSION INTERIEURE DU CONSEIL GENERAL

- **DIT**, suivant l'**annexe 2** reprenant la composition consolidée des 6 commissions intérieures du Conseil général, que Mme Hélène BALITOUT devient membre de la 2^{ème} commission – Routes et déplacements à laquelle M. CARVALHO appartenait.

III – REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL

- **RECONDUIT** Mme BALITOUT dans certains mandats de représentation qui étaient assurés par son prédécesseur et **CONFIE** les autres à M. DEGUISE qui sera chargé par arrêté, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil général, des compétences relatives à la voirie départementale et aux infrastructures, dans les conditions décrites en **annexe 3**.

- **PRECISE** que les effets éventuels de ces adaptations sur la présidence de la 2^{ème} commission intérieure et la vice-présidence de la 5^{ème} commission intérieure seront évoqués lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL

N°	ORGANISME	Titulaire	Suppléant
D101	- Service départemental d'Incendie et de Secours – Conseil d'administration		Mme BALITOUT
D102	- Commission spéciale de répartition interdépartementale de la taxe professionnelle	Mme BALITOUT	
D106	- Commission départementale des évaluations cadastrales		Mme BALITOUT
D107	- Commission départementale des impôts directs locaux		Mme BALITOUT
D110 ¹	- Commission d'appel d'offres - Jury de concours		Mme BALITOUT
D110 ²	- Commission de délégation de service public		Mme BALITOUT
D110 ³	- Commission consultative des services publics locaux		Mme BALITOUT
D117	- Comité départemental de la coopération décentralisée	Mme BALITOUT	
D201	- Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France - Conseil d'administration et Assemblée générale (en tant que correspondant)	M. DEGUISE	
D204	- Comité régional des transports		M. DEGUISE
D207	- Association SEINE-NORD EUROPE (représentant le Président)	M. DEGUISE	
D309	- Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents	Mme BALITOUT	
D313	- Syndicat mixte du port fluvial de LONGUEUIL-SAINTE-MARIE Comité syndical	Mme BALITOUT	
D334 ⁷	- Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) des sites classés * « AS » des établissements Seco, Rhodia, Nova, Bostik, et SPRSAS sur la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT (en tant que Conseiller général du canton)	Mme BALITOUT	
D341	- Section de la commission régionale du patrimoine et de sites		Mme BALITOUT
D355	- Observatoire départemental de l'environnement	Mme BALITOUT	
D357	- Comité consultatif de la forêt de COMPIEGNE	Mme BALITOUT	
D403	- Collèges publics - Conseil d'administration * de Marly à RIBECOURT + commission permanente + commission d'hygiène et de sécurité * Clotaire Baujoin à THOUROTTE	Mme BALITOUT Mme BALITOUT	
D409	- Lycée professionnel agricole et horticole de RIBECOURT – Conseil d'administration	Mme BALITOUT	
D502	- Etablissements publics sociaux et médico-sociaux - Conseil d'administration * Institut médico professionnel de RIBECOURT-DRESLINCOURT	Mme BALITOUT	

CONSEIL GENERAL DE L'OISE
COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Yves ROME

Vice-Présidents :

- | | |
|----------------------------------|---|
| 1 ^{er} Vice-Président | - M. André VANTOMME
chargé de l'aide aux collectivités locales, du logement et de la coopération |
| 2 ^{ème} Vice-Président | - M. Gérard WEYN
chargé de la vie associative et sportive |
| 3 ^{ème} Vice-Président | - M. Georges BECQUERELLE
chargé des ressources humaines et de l'administration générale |
| 4 ^{ème} Vice-Présidente | - Mme Sylvie HOUSSIN
chargée de l'habitat et de la politique de la ville, de l'enfance et des familles |
| 5 ^{ème} Vice-Président | - M. Roger MENN
chargé du développement économique et de la mise à très haut débit du territoire |
| 6 ^{ème} Vice-Président | - M. Jean-Paul DOUET
chargé de l'action culturelle et de l'autonomie des personnes |
| 7 ^{ème} Vice-Président | - M. Alain BLANCHARD
chargé de l'éducation et de la jeunesse |
| 8 ^{ème} Vice-Président | - M. Joseph SANGUINETTE
chargé du développement durable et de l'environnement |
| 9 ^{ème} Vice-Président | - M. Jean-Louis AUBRY
chargé du tourisme et des liaisons douces |
| 10 ^{ème} Vice-Président | - M. Patrick DEGUISE
chargé de la voirie départementale et des infrastructures |
| 11 ^{ème} Vice-Président | - M. Thierry FRAU
chargé de la ruralité, de l'égalité des territoires et des services publics |
| 12 ^{ème} Vice-Président | - Mme Anne-Claire DELAFONTAINE
chargée des politiques d'insertion et de la petite enfance |

- Conseillers généraux délégués auprès du Président du Conseil Général :

- M. Charles POUPLIN
- M. François FERRIEUX
- M. Gérard AUGER
- M. Joël PATIN
- M. Jérôme FURET

- chargé des ressources humaines et de l'administration générale
- chargé des transports
- chargé de l'autonomie des personnes
- chargé de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble
- chargé des solidarités et du développement durable

- Autres Conseillers généraux :

- Mme Hélène BALITOUT
- M. Jérôme BASCHER
- M. Daniel BISSCHOP
- M. Philippe BOULLAND
- M. Bertrand BRASSENS
- M. Jean CAUWEL
- M. André COET
- M. Gérard DECORDE
- M. Lucien DEGAUCHY
- M. Thibaut DELAVENNE
- M. Michel DELMAS
- M. Frans DESMEDT

- M. Patrice FONTAINE
- M. Gérard LEMAITRE
- M. Alain LETELLIER
- M. Jean-François MANCEL
- M. Patrice MARCHAND
- M. Bruno OGUEZ
- Mme Roseline PINEL
- M. Eric de VALROGER
- M. Alain VASSELLE
- M. Thibaud VIGUIER
- M. Jean-Claude VILLEMAIN

COMMISSIONS INTERIEURES

PREMIERE COMMISSION

FINANCES ET EVALUATION

(10 membres)

Président	- M. BRASSENS
Vice-Président	- M. DOUET
Membres	(- M. DEGUISE - M. BLANCHARD - M. BECQUERELLE - M. VANTOMME - M. BISSCHOP - M. LEMAITRE - M. MANCEL - M. VASSELLE

TROISIEME COMMISSION

ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES

(10 membres)

Président	- M. PATIN
Vice-Président	- M. POUPLIN
Membres	(- Mme PINEL - M. DELMAS - M. FURET - M. VILLEMAIN - M. BASCHER - M. CAUWEL - M. DEGAUCHY - M. OGUEZ

CINQUIEME COMMISSION

SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

(10 membres)

Président	- M. FURET
Vice-Président	- Mme DELAFONTAINE
Membres	(- Mme HOUSSIN - M. VIGUIER - M. AUGER - M. POUPLIN - M. BOULLAND - M. FONTAINE - M. MARCHAND - M. de VALROGER

DEUXIEME COMMISSION

ROUTES ET DEPLACEMENTS

(10 membres)

Président	- M. DEGUISE
Vice-Président	- M. DELAVENNE
Membres	(- M. FERRIEUX - Mme BALITOUT - M. MENN - Mme DELAFONTAINE - M. DECORDE - M. DESMEDT - M. LEMAITRE - M. LETELLIER

QUATRIEME COMMISSION

EDUCATION ET JEUNESSE

(10 membres)

Président	- M. VIGUIER
Vice-Président	- M. AUGER
Membres	(- M. FRAU - M. BECQUERELLE - M. BLANCHARD - M. PATIN - M. CAUWEL - M. COET - M. MARCHAND - M. de VALROGER

SIXIEME COMMISSION

CULTURE, SPORT ET CITOYENNETE

(10 membres)

Président	- M. VILLEMAIN
Vice-Président	- M. DELMAS
Membres	(- M. AUBRY - M. SANGUINETTE - M. WEYN - M. DELAVENNE - M. BASCHER - M. COET - M. DEGAUCHY - M. OGUEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2013**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 28 septembre 2012 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. BOULLAND à M. OGUEZ,
- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DECORDE à M. MARCHAND,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. LEMAITRE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L. 1414-6 et 1414-7,

VU l'article 67-VIII du code des marchés publics,

VU la délibération **101** du **31 mars 2011**,

VU la décision **II-01** du **24 septembre 2012**,

VU le rapport **1002** du Président du Conseil général :

INSTITUTION DE LA COMMISSION AD HOC POUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **RAPPELLE** que :

* par décision **II-01** du **24 septembre 2012** la Commission Permanente a d'une part, approuvé le principe du recours au contrat de partenariat et d'autre part, retenu la procédure de dialogue compétitif comme procédure de passation de ce contrat pour la réalisation de la déviation de TROISSEREUX – RD 901 ;

* conformément aux termes de l'article L. 1414-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), une commission ad hoc est chargée de dresser « *la liste des entreprises et des groupements d'entreprises ayant soumissionné et qui sont admis à participer au dialogue défini à l'article L. 1414-7 [...] en application des critères de sélection des candidatures mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence* » ;

- **DIT** que cette *commission ad hoc du dialogue* ayant la même composition que la CDSP et la commission d'appel d'offres (CAO), ne se confond toutefois pas avec celles-ci ni avec celle du dialogue compétitif de l'article 67-VIII du code des marchés publics ;

- **INSTITUE** par conséquent, conformément aux termes de l'article L.1414-6 du code précité, cette commission ad hoc ;

- **ETEND**, sur la base d'une liste unique établie de façon consensuelle et unanime qui tient compte des composantes politiques de l'Assemblée, le mandat des Conseillers généraux siégeant à la CAO et à la CDSP à la commission ad hoc du dialogue, soit :

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
ou son représentant, M. BECQUERELLE**

Titulaires : **MM. BLANCHARD – POUPLIN – SANGUINETTE – COET – DECORDE**

Suppléants : **Mme HOUSSIN – M. DOUET – Mme BALITOUT – MM. BASCHER – BISSCHOP**

- **RETIENT** le principe selon lequel cette commission est compétente pour les autres contrats de partenariat auxquels l'Assemblée départementale déciderait de recourir à l'avenir.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2013**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 28 septembre 2012 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **1001** du **13 octobre 2011**,

VU le rapport **1003** du Président du Conseil général et son annexe :

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE - 2012

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PREND ACTE**, conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) et à ses textes d'application, du deuxième rapport **ci-annexé** sur la situation en matière de développement durable du département de l'Oise, répondant à la volonté de rendre compte de l'ensemble des actions départementales, de mesurer les progrès accomplis dans chaque domaine depuis le premier rapport établi en 2011 et de rendre toujours plus lisible la politique départementale de développement durable ;

- **PRECISE** que ce rapport :

* s'appuie notamment sur l'Agenda 21 départemental, labellisé en février 2012 « Agenda 21 local France », et sur les démarches réalisées en interne, à la lumière des 5 finalités nationales du développement durable, pour s'assurer d'une gestion raisonnée et responsable du fonctionnement de la collectivité au travers du patrimoine, de la commande publique, de la gestion des finances et des ressources humaines ;

* présente les programmes et actions exemplaires menés à court et long terme, au regard du cadre de référence national, qui ont des impacts sur le territoire et son développement raisonné et solidaire ;

* prend en compte la temporalité de l'action publique et produit une analyse transversale de sa politique de développement durable ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet avec le Budget Primitif de 2013.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2013**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 28 septembre 2012 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. BOULLAND à M. OGUEZ,
- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DECORDE à M. MARCHAND,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. LEMAITRE,
- M. VASSELE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.421-11 du code de l'éducation,

VU le rapport **4001** du Président du Conseil général et son annexe :

MISSION 07 - EDUCATION-JEUNESSE - PROGRAMME 07-02 - SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2013 DES COLLEGES PUBLICS

VU l'avis favorable de la 4ème commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **ARRETE** les dotations prévisionnelles 2013 de fonctionnement des 66 collèges publics de l'Oise détaillées en **annexe** ;

- **DIT** que ces dotations tiennent compte, dans la continuité des principes observés en 2011, et après observation des comptes financiers, des éléments suivants :

- des effectifs, de la superficie ;
- de la participation du département à la pédagogie ;
- des dépenses de viabilisation (chauffage, électricité, eau) évaluées tant sur la base des historiques de consommation qu'en fonction de l'évolution des tarifs, contrebalancées en termes de chauffage par la performance de nos contrats de chauffe ;
- des dépenses d'entretien courant avec prise en considération pour les collèges concernés du nombre de mois sans contrat de gros entretien ;
- des charges générales de fonctionnement évaluées sur la base des historiques et de ratios plafonnés pour une approche équitable ;
- des abonnements au très haut débit Internet ;
- de la situation propre à chacun des collèges en termes de fonds de réserve tant insuffisants qu'anormalement élevés, observés à la date du 6 juillet 2012 ;
- de la situation particulière de chaque établissement, appréciée au regard des éléments connus à ce jour ;

- **PRECISE** que :

* conformément aux dispositions de l'article L.421-11 du code de l'éducation, ces montants seront notifiés aux chefs d'établissement avant le 1^{er} novembre 2012 ;

* les dotations définitives seront arrêtées lors du vote du Budget Primitif de 2013.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2013**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 28 septembre 2012 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. BOULLAND à M. OGUEZ,
- M. COET à M. CAUWEL,
- M. DECORDE à M. MARCHAND,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. LEMAITRE,
- M. VASSELE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **404** du **15 décembre 2005**,

VU le rapport **4002** du Président du Conseil général et ses annexes :

**MISSION 07 – EDUCATION-JEUNESSE - PROGRAMMES 07-02 - SOUTIEN
AUX ACTEURS DU TERRITOIRE, 07-03 - ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **RAPPELLE** que le projet éducatif du Conseil général adopté le 15 décembre 2005 pour assurer aux collégiens et aux jeunes du département une éducation de qualité ouverte sur l'avenir, a posé les bases d'un dialogue renforcé entre les services départementaux de l'Education nationale, la communauté éducative et le département ;

- **DIT** que la mise en œuvre de ce projet depuis près de sept années et la recherche d'une meilleure articulation des ressources et des moyens des services de l'Education nationale avec ceux du département conduisent à faire évoluer les aides départementales à la scolarité afin d'en renforcer la pertinence avec la volonté d'accompagner plus fortement les collégiens et leurs familles ;

- **ADOPTE** en conséquence :

▪ les modalités d'intervention du département applicables pour l'année scolaire 2012-2013 aux dispositifs suivants :

- aide aux projets scolaires avec nuitées en France des collégiens suivant les **annexes 1 et 2** ;
- aide aux séjours linguistiques des collégiens suivant l'**annexe 3** ;

▪ le barème d'octroi des bourses en faveur des élèves du premier cycle du second degré décrit en **annexe 4**) applicable dès la présente année scolaire 2012-2013 ;

- **INSTITUE** un fonds départemental de prêts d'honneur en faveur des étudiants, dispositif se substituant à l'octroi des bourses départementales d'enseignement supérieur, et **APPROUVE** son règlement joint en **annexe 5** ;

- **DELEGUE** à la Commission Permanente l'attribution consistant à individualiser ces prêts.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE